RÉSEAU DES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE EN FRANCE

ÉTUDE POUR L'ESSAIMAGE DU DISPOSITIF





Réseau des Écoles de la Deuxième Chance en France

LES ORGANES DE SOUTIEN DES ÉCOLES DE LA 2º CHANCE EN FRANCE



· Fondation des Écoles de la 2e de Chance

21, boulevard Grenelle 75015 Paris Tél: 01 45 78 34 15 - Fax: 02 47 37 99 47 Présidente: Mme Edith Cresson edith.cresson@wanadoo.fr

· Conférence des Présidents des E2C du Réseau

Président :

M. Georges Guilbert, E2C Seine Saint Denis

Membres:

M. Hamid Berkani, E2C Auvergne

M. Henri Belz, E2C du Territoire de Belfort

M. Jean-Pierre Carolus. E2C Lorraine

Mme Edith Cresson. E2C Châtellerault

M. Jean-Patrick Gille, E2C Tours Val de Loire

M. Yves Jego, E2C Sud 77

M. Olivier Jospin, E2C de Paris

M. Jean-Louis Ladoucette, E2C en Champagne-Ardenne

M. Frédéric Lamblin, E2C Lille Métropole

M. Thierry Mandon, E2C en Essonne

M. Guy Marsaille, E2C Nièvre Bourgogne

M. Michel Maulvault. E2C en Yvelines

M. Paul Ouin, E2C Mulhouse

M. Jean-Louis Reiffers, E2C Marseille



· Réseau E2C France

32, rue Benjamin Franklin 51000 Châlons en Champagne

Tél: 03 26 69 25 85

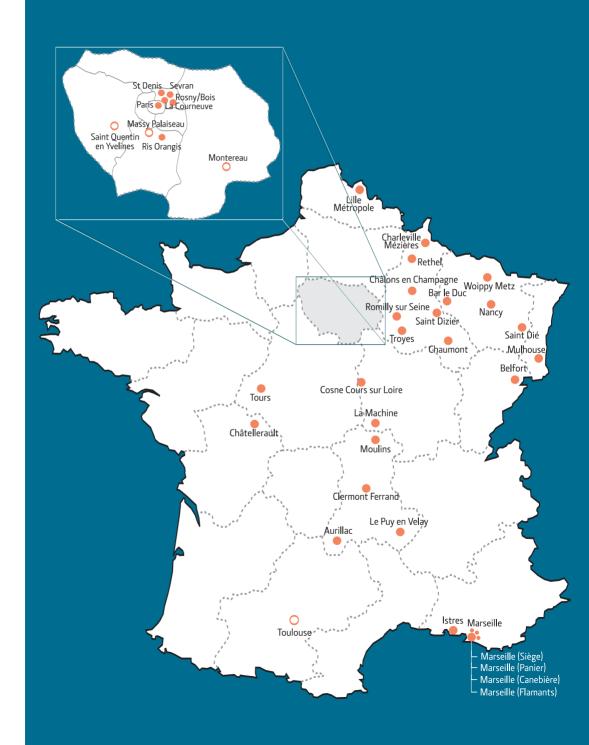
Président : M. Alexandre Schajer alexandre.schajer@cfa-chalons.fr



ÉTUDE REALISÉE ET PRODUITE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION ENTRE LE RÉSEAU E2C FRANCE ET LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA VILLE

LE POSITIONNEMENT DES E2C EN FRANCE

- **École** en fonctionnement
- École non membre du Réseau et/ou en attente d'ouverture



MEMBRES ACTIFS

E₂C Auvergne

Centre Delille - Place Delille 63100 Clermond Ferrand

Tél: 04 73 31 84 93 / Fax: 04 73 31 84 59

Contact : Anne-Marie Lachal (am.lachal@e2c-auvergne.fr)

E2C en Champagne-Ardenne

32, rue Benjamin Franklin - B.P. 21 51016 Châlons en Champagne Cedex

Tél: 03 26 69 25 85 / Fax: 03 26 69 25 99

Contact : Régis Thibert (regis.thibert@cfa.chalons.fr)

E2C Châtellerault

A.G.E.2.C.

209, grand'rue Châteauneuf 86100 Châtellerault

Tél : 05 49 83 87 79 / Fax : 05 49 02 50 87

Contact : Eric Meunier (em.age2c@wanadoo.fr)

E2C en Essonne

ZI du Bois de l'Epine

11, avenue Joliot Curie - Ris Orangis - 91031 Evry

Tél: 01 69 87 02 20 / Fax: 01 69 91 28 77

Contact : Dominique Dujardin

(dominique.dujardin@e2c-essonne.org)

E2C Marseille

360, Chemin de la Madrague Ville

Place des Abattoirs - 13 344 Marseille Cedex 15

Tél: 04 96 15 80 40 / Fax: 04 96 15 80 41

Contact: Lionel Urdy (lionel.urdy@e2c-marseille.net)

E₂C Mulhouse

7/9, rue du Moulin 68100 Mulhouse

Tél: 03 89 36 84 00 / Fax: 03 89 66 43 55

Contact : Alain Goepfert (e2cmulhouse@semaphore.asso.fr)

E2C Seine-Saint-Denis

17, rue Edgar Quinet 93120 La Courneuve

Tél : 01 48 36 51 50 / Fax : 01 48 36 01 73

Contact : Jeanne Schneider (jeanne.schneider@ezc93.fr)

E2C Tours Val de Loire

A.F.P.P. - 14, boulevard Preuilly 37000 Tours

Tél: 02 47 76 40 00 / Fax: 02 47 37 99 47

Contact : Diba Medjahed (e2c@afpptours.com)

MEMBRES ASSOCIÉS

E2C du Territoire de Belfort

17 bis Faubourg de Lyon 90000 Belfort Tél: 03 84 27 58 67 / Fax: 03 84 27 51 78

Tel : 03 84 27 58 67 / Fax : 03 8 Contact : Gérard Peroz

(gperoz@e2c9o.org)

E2C Lille Métropole

45, boulevard du Général Leclerc 59100 Roubaix

Tél: 03 20 63 77 92 / Fax: 03 20 63 77 63

Contact : Michèle Mathe (m.mathe@lille.cci.fr)

E₂C Lorraine

Groupe CCI formation 54

3, rur du Mouzon - BP 1019 - 54521 Laxou

Tél: 03 83 95 36 08 / Fax: 03 83 95 44 40

Contact : Fabien Lo Pinto (lopinto@nancy.cci.fr)

E2C Nièvre Bourgogne

31, rue Saint Agnan 58200 Cosne Cours sur Loire

Tél: 03 86 26 85 29

Contact: Raphaël Rousseau

(raphael.rousseau@e2c58-bourgogne.com)

E2C de Paris

42, rue Léon 75018 Paris

Tél: 06 07 76 76 36

Contact : Jean Serror

(jserror@ezc-paris.fr)

E₂C Sud 77

7, rue du Calvaire 77130 Montereau

Tél: 01 60 73 44 02 - Fax: 01 60 74 87 35

Contact : Frédérick Junguenet

(f.junguenet@cc-deuxfleuves.fr)

E2C en Yvelines

20, avenue Roger Hennequin ZA des Trappes Elancourt

78760 Trappes

Tél: 09 53 83 65 90 - Fax: 01 30 44 08 32

Contact : Hervé Demarcq

(h.demarcq@laposte.net)

ÉTUDE POUR L'ESSAIMAGE DU DISPOSITIF



Réseau des Écoles de la Deuxième Chance en France

PRÉAMBULE

L'association "Réseau E2C France" s'est créée le 23 juin 2004, autour d'une "Charte des principes Fondamentaux" qui s'inscrit dans la continuité des principes contenus dans le Livre Blanc de la Commission Européenne "Enseigner et apprendre - Vers la société Cognitive", présenté par Madame Edith Cresson en 1995. Les Écoles de la 2° Chance en France s'engageait ainsi à la création d'un organe technique associatif avec pour objet :

- d'établir et de défendre les principes fondamentaux qui structurent les Écoles de la 2° Chance en France comme en Europe,
- >> de concourir à l'obtention d'une reconnaissance de la charte des principes et de la démarche pédagogique des Écoles de la 2° Chance en France.

Depuis la création de l'association, les Écoles membres du Réseau ont mis en place de nombreux groupes d'échanges, entre elles et avec leurs partenaires, destinés tout autant à la mutualisation de leurs pratiques qu'à leur mise en commun pour aboutir à :

- >> l'obtention d'une validation reconnue du parcours suivi par les jeunes,
- >> la délivrance d'un label de Membre du "Réseau E2C France" aux Écoles en fonctionnement qui appliquent les principes de la charte du Réseau.

En avril 2006, Madame Catherine VAUTRIN, Ministre déléguée à la Cohésion Sociale et à la Parité, écrivait au Réseau E2C France en ces termes : "Les Écoles de la 2º Chance ont fait leur preuve en matière d'insertion professionnelle des jeunes ayant quitté le système éducatif sans qualification ou exclus du marché du travail. Lors de notre dernière entrevue, nous avions évoqué les moyens d'un renforcement de l'aide de l'État à ces structures. C'est pourquoi j'ai proposé au Comité Interministériel des Villes, réuni le 9 mars dernier sous la présidence du Premier Ministre, que l'État s'engage davantage dans le soutien à l'essaimage des Écoles de la 2º Chance. [...]". Cette proposition s'est concrétisée le 21 novembre 2006, par la signature d'une convention entre le Réseau E2C France et la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) permettant la réalisation, par l'association Réseau E2C France, d'une étude sur l'essaimage du dispositif pédagogique des Écoles de la 2º Chance en France et de sa Charte de Principes Fondamentaux.

L'étude a pour objectif principal d'être un apport méthodologique sur les principes de fonctionnement et de labellisation, sur les perspectives de création et de développement d'E2C et de mise en réseau avec les acteurs locaux. Elle est principalement destinée aux institutionnels souhaitant obtenir des informations et/ou mettre en œuvre le concept d'École de la 2° Chance et ses pratiques pédagogiques pour l'intégration sociale et professionnelle de publics en voie d'exclusion, sans qualification et sans emploi.

L'aboutissement de cette étude est la production et la diffusion de ce rapport documenté sur le dispositif qui intègre et explicite en trois parties principales :

- Les enjeux des Écoles de la 2° Chance, leurs principes de fonctionnement et les conditions de leur développement (une étude réalisée par les Écoles membres, avec le soutien et l'interrogation de leurs partenaires locaux, sous la conduite d'Alexandre SCHAJER de l'École de la 2° Chance en Champagne Ardenne).
- 2. Les outils en cours de mise en place pour une validation reconnue du parcours des jeunes et la production d'un certificat national de compétences (un projet réalisé par les équipes pédagogiques de l'ensemble des Écoles membres, avec le soutien et l'apport des équipes de chercheurs du CNAM /INETOP, sous la conduite de Jeanne SCHNEIDER de l'École de la 2 Chance de Seine Saint Denis).
- 3. Les propositions méthodologiques pour une labellisation des Écoles, transparente et indépendante du Réseau (une proposition élaborée par les Écoles membres actifs, avec le soutien et l'apport des équipes de l'AFAQ AFNOR, sous la conduite de Lionel URDY de l'École de la 2º Chance de Marseille).

SOMMAIRE

Introduction	Les origines du dispositf		
PARTIE 1	LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE		
	DE LA 2 ° CHANCE, POUR QUEL PUBLIC ?		
	1- Une population 18-25 ans touchée particulièrement par le chômage	p.12	
	2- Des jeunes en rupture d'insertion professionnelle et sans qualification	p.12	
	3- Développer des complémentarités pertinentes	-	
	avec les acteurs de l'insertion	p.13	
	4- L'engagement des collectivités territoriales et locales	p.13	
	5- Les principes fondateurs des Écoles de la 2º Chance	p.14	
	6- La mise en réseau et les partenariats indispensables	p.14	
	7- La place essentielle des acteurs économiques et des entreprises	p.18	
	8- Les principes de fonctionnement d'une E2C	p.18	
	9- Les résultats du Réseau des E2C : probants et justifiés	p.20	
	10- Les principales données budgétaires	p.22	
PARTIE 2	UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE AVEC QUELS		
	PRINCIPES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES ?	p. 25	
	1- Une démarche pédagogique orientée vers la conquête de l'autonomie	p.27	
	2- Le déroulement de la formation		
	3- L'apprentisssage en entreprise : l'alternance		
	4- Les outils construits par le Réseau		
	5- La place du stagiaire dans le processus d'évaluation/validation		
	6- L'accompagnement des stagiaires, rôle du référent et du travail d'équipe		
	7- Des pratiques pédagogiques innovantes	p.43	
	8- Synthèse : des points clés et quelques préconisations	p.46	
PARTIE 3	QUELLE PLACE DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉCOLES		
9	DE LA 2° CHANCE ?	p. 49	
	1- Un cadre de référence pour les Ecoles	p.50	
	2- Les grands principes du processus de labellisation		
	3- La gouvernance du label		
	4- Le processus de labellisation		
	5- Synthèse : avis et préconisations de l'AFAQ-AFNOR sur la labellisation	p.55 p.62	
	ANNEXES	p. 65	
	Liste détaillée des annexes	p.66	

LES ORIGINES

(par Serge Blanchard & Jean-Claude Sontag, INETOP/CNAM)

Dans son *Livre blanc sur l'éducation et la formation*, la Commission européenne met l'accent sur le fait que nous sommes entrés dans une société de la connaissance. Parmi diverses mesures envisagées pour lutter contre le chômage des jeunes qui ont quitté l'école sans qualification (soit 10 à 20 % des jeunes dans l'Union Européenne), la Commission européenne a précisé le concept d'École de la 2° Chance.

La politique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation

Sur le plan du développement économique, de très nombreux organismes internationaux comme l'OCDE, la Banque mondiale et l'Union Européenne, dans son *Livre blanc* "Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive", ont souligné le fait que "les sociétés qui resteront dans la course économique sont celles qui sauront le mieux inciter leur population à élever leur niveau de connaissances et de savoir faire".

Si les besoins de compétences s'accroissent dans nos sociétés à évolution technologique rapide, la place des personnes peu qualifiées risque d'être de plus en plus précaire, comme le confirme encore une étude récente sur les sortants précoces du système scolaire, étude conduite à la demande de la commission directoriale européenne pour l'éducation et la culture ². On comprend alors l'importance cruciale de la mise en place de mesures de formation adaptées visant à faire acquérir une qualification aux jeunes et aux adultes ayant un faible niveau de formation initiale. C'est pourquoi le développement de la société cognitive doit s'accompagner du développement de méthodes d'apprentissage adaptées à la diversité des publics.

Le Livre blanc de la Commission européenne sur l'éducation et la formation 3- initié par Edith Cresson et adopté par la Commission européenne en 1995 - prolonge la réflexion engagée dans le Livre blanc "Croissance, compétitivité, emploi" qui a souligné l'importance, pour l'Europe, de l'investissement immatériel, en particulier dans l'éducation et la recherche. Cinq objectifs généraux y sont présentés :

- Encourager l'acquisition de connaissances nouvelles

Sur ce plan, la valorisation du savoir acquis par l'individu tout au long de sa vie suppose d'ouvrir des modes nouveaux de reconnaissance des compétences, au-delà du diplôme et

Reiffers, J.-L. (1998). Introduction. In L'organisation des compétences dans la société cognitive (pp. 1-2). Marseille : Institut de la Méditerranée.

² GHK (2005). Study on access to education and training, basic skills and early school leavers. Lot. 3: Early school leavers. Final report, September 2005. [http://ec.europa.eu/education/doc/reports/doc/earlyleave.pdf]

³ Livre blanc sur l'éducation et la formation. Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive, 29 novembre 1995. [http://ec.europa.eu/education/education/doc/official/keydoc/lb-fr.pdf]

de la formation initiale. Cela nécessite d'identifier les compétences clés et de trouver les meilleurs moyens de les acquérir, de les évaluer et de les certifier, travail qui implique une coopération de tous les acteurs européens concernés.

Le groupe d'experts qui a travaillé dans la commission traitant des compétences a défini un cadre de *huit domaines clés* considérés comme nécessaires pour tous dans la société de la connaissance. Les huit domaines de "*compétences clés*" retenus sont les suivants : communication dans la langue maternelle, communication dans une langue étrangère, culture mathématique et compétences de base en sciences et en technologies, culture numérique, apprendre à apprendre, compétences interpersonnelles, interculturelles et sociales, esprit d'entreprise, et expression culturelle. Ces *compétences clés* ont trait à trois exigences de la vie :

- a) Epanouissement personnel et développement tout au long de la vie (capital culturel) : les compétences clés doivent permettre de poursuivre dans la vie des objectifs individuels, motivés par les intérêts et les aspirations personnels, et par le désir de continuer à apprendre durant toute la vie ;
- b) Citoyenneté active et intégration (capital social) : les compétences clés doivent permettre à tous de devenir des citoyens actifs participant à la société ;
- c) Capacité d'insertion professionnelle (capital humain) : il s'agit de permettre à tout un chacun d'obtenir un travail décent sur le marché du travail. 4

- Rapprocher l'école et l'entreprise

L'école et l'entreprise sont des lieux d'acquisition de savoirs complémentaires, qu'il est nécessaire de rapprocher. La première condition est l'ouverture de l'éducation sur le monde du travail, sans réduire la finalité de l'éducation à l'emploi. La seconde condition est l'implication de l'entreprise dans l'effort de formation, non seulement des salariés mais aussi des jeunes et des adultes. La troisième condition est le développement de la coopération entre établissements d'éducation et entreprises.

- Lutter contre l'exclusion

Certaines populations, dont les jeunes sans qualification, n'ont pas bénéficié de l'évolution de nos économies. Cette population est d'autant plus exposée que l'accès au savoir occupe une place centrale pour le statut professionnel et l'emploi. Les États membres ont mis en œuvre une série de mesures pour endiguer ce processus de marginalisation, comme les stages de formation et de retour à l'emploi, et les stages de réinsertion des personnes les plus en difficulté ⁵. Le Livre blanc encourage la promotion des deux séries d'expériences suivantes menées dans certains Etats membres pour lutter contre l'exclusion : les expériences d'École de la 2° Chance et de service volontaire d'action humanitaire.

- 4 Groupe de travail « compétences clés » (2004). Les compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie. Cadre européen de référence, novembre 2004. Commission européenne. Direction générale de l'éducation et la culture [http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/basicframe_fr.pdf]
- ⁵ Castra, D. (2003). L'insertion professionnelle des publics précaires. Paris : PUF.



- Maîtriser des langues communautaires

C'est une condition pour permettre aux citoyens de l'Union de bénéficier des possibilités professionnelles et personnelles ouvertes par la réalisation du grand marché intérieur sans frontières et de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe.

- Promouvoir l'investissement en ressources humaines

L'investissement dans les compétences est reconnu comme le facteur central de la compétitivité et de l'aptitude à l'emploi. Le Livre blanc propose notamment, comme actions d'appui au niveau européen, d'une part, de mesurer l'investissement dans l'éducation et la formation et, d'autre part, de promouvoir l'investissement en ressources humaines. On notera que l'importance des effets économiques de l'investissement dans l'éducation est largement défendue dans tous les pays développés. Ainsi, pour H. Levin – qui est à l'origine du projet des "écoles intensives" (accelerated schools) aux États-Unis - et ses collègues ⁶, on peut "considérer les efforts visant à améliorer les résultats scolaires des populations "à risque" comme un investissement public dont le rendement est positif, les coûts étant inférieurs aux bénéfices". La question se pose donc de savoir comment améliorer la capacité d'insertion professionnelle. C. Aubin ⁷ rappelle les recommandations de la communauté européenne à ce sujet. Selon lui, il s'agit de promouvoir une politique plus active et préventive : les dépenses dites passives (indemnisation du chômage, préretraites) doivent être mises au service d'actions visant à réinsérer les chômeurs (formation, reconversion, expérience professionnelle). Ces actions doivent être entreprises le plus rapidement possible pour éviter de glisser vers le chômage de longue durée et l'exclusion. Les problèmes du passage de l'école au travail (réduction des sorties prématurées du système scolaire) et de l'accès à l'emploi des "groupes ou personnes ayant des difficultés particulières à accéder à l'emploi" sont également traités dans ce cadre et concernent le développement des Écoles de la 2^e Chance.

Les E2C : un développement encouragé par la Commission européenne

Si le projet de développement des Écoles de la 2° Chance est présenté, dans le Livre blanc sur l'éducation et la formation, dans le cadre de son troisième objectif général (Lutter contre l'exclusion), il répond également à trois autres des cinq objectifs du Livre blanc : encourager l'acquisition de connaissances nouvelles, rapprocher l'école et l'entreprise, et traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation.

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, la Commission européenne a recommandé qu'une attention particulière soit portée aux jeunes sortant du système scolaire sans diplôme et aux jeunes adultes sans qualification ni expérience professionnelle et elle a financé des études portant sur cette population ⁸. Le chômage massif et persistant des

⁶ Levin, H., Belfield, C., Muennig, P., & Rouse, C. (2007). The costs and benefits of an excellent education for all of America's children. Research under grant support of Lilo and Gerry Leeds to Teachers College, Columbia University.

⁷ Aubin, C. (1999). Comment Bruxelles traite du social : l'exemple de la stratégie européenne pour l'emploi. Sciences Sociales et Santé, vol. 17, 4.

^{8 -} Steedman, H. (2005). Nouveaux défis pour le groupe « à risque » sur le marché du travail. In S.L. Schmidt, O. Strietska-Illina, M. Tessaring, & B. Dworschak (Dir.), Reconnaître les besoins de compétences pour l'avenir. Recherche, politique et pratique (pp. 214-222). Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes. [http://www.traininqvillage.gr/etv/Projects_Networks/Skillsnet/Work/3037.asp]

⁻Oliveira, T. (2005). Nouveaux défis pour les bas niveaux de qualification. In S.L. Schmidt, O. Strietska-Illina, M. Tessaring, & B. Dworschak (Dir.), Reconnaître les besoins de compétences pour l'avenir. Recherche, politique et pratique (pp. 223-236). Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

[http://www.trainingvillage.gr/etv/Projects_Networks/Skillsnet/Work/3037.asp]

personnes sans qualification engendre une démotivation, voire une perte de sens à donner à leur projet professionnel ou de vie. De ce fait, ils se trouvent de plus en plus exclus.

Le Livre blanc sur l'éducation et la formation souligne le fait que "si l'école est bien une première chance pour tout individu de s'intégrer dans la société, il faut bien constater que cela n'est malheureusement plus le cas pour les plus défavorisés, qui n'ont plus le cadre familial et social permettant de tirer parti de la formation générale dispensée par l'école. [...] Sans qualification, ils n'ont que peu d'espoir de trouver un emploi et donc de s'insérer dans la société.". Le projet d'École de la 2° Chance s'appuie sur des expériences menées dans les États membres, mais aussi aux États-Unis et en Israël.

Aux États-Unis, on peut notamment citer le projet des "écoles intensives" (ou accelerated schools 9) dont l'objectif est d'offrir aux jeunes en échec des écoles d'excellence dans lesquelles la communauté scolaire s'engage dans la construction de réponses construites au fur et à mesure aux problèmes qui se présentent; les écoles engagées dans ce type d'expérience doivent se sentir confortées au sein d'un réseau d'établissements engagés dans le même type de démarches et elles ont pu s'appuyer sur des équipes universitaires, et notamment, à partir de 1986, sur celle de Standford dirigée par H. Levin.

En Israël, on s'est intéressé au modèle de "l'Alyat Hanoar" 10, système de formation qui a intégré avec succès, à partir de la fin des années 1960, des jeunes venus du Maroc, de Russie, d'Ethiopie... en butte à des problèmes particulièrement aigus au cours de leur adolescence du fait de difficultés spécifiques tant familiales, sociales que culturelles qui entravent leur capacité à devenir des adultes responsables ; la clef de voûte de ce système éducatif de réinsertion individuelle est un village de jeunes.

Les objectifs assignés par le Livre blanc sur l'éducation et la formation, aux Écoles de la 2^e Chance sont les suivants :

- > Réinsérer des jeunes sans diplôme des quartiers défavorisés de grandes concentrations urbaines dans le cadre de dispositifs offrant une deuxième chance d'éducation.
- > Assurer ou renforcer un encadrement important par l'envoi de professeurs particulièrement qualifiés.
- > Développer chez les jeunes concernés la motivation, les capacités d'apprendre à apprendre, les connaissances de base et les aptitudes sociales.
- > Mettre en place des classes à effectifs réduits.

Manor, Y. (1997). L'expérience de l'Alyat Hanoar en Israël. In Institut de la Méditerranée (Ed.), L'école de la 2° chance. Actes du colloque organisé à Marseille les 9 et 10 décembre 1996. Le projet d'école de la 2° chance à la lumière des expériences internationales (pp. 30-35). La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube.



⁹ Soler, P. (1997). The « accelerated schools » model. In Institut de la Méditerranée (Ed.), L'école de la 2' chance. Actes du colloque organisé à Marseille les 9 et 10 décembre 1996. Le projet d'école de la 2' chance à la lumière des expériences internationales (pp. 35-42). La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube.

Les E2C : les travaux européens de réflexion et d'évaluation

Deux séries de travaux de réflexion et d'évaluation ont été menées par la Commission européenne, suite au premier développement des E2C.

En 1998, la Commission européenne a organisé une large conférence sur le thème de l'insertion par l'éducation et la formation ¹¹. Cette conférence a donné lieu à un vaste échange d'idées et d'expériences structurées autour des différents défis auxquels les Écoles de la 2° Chance devaient faire face. Le but de cet événement était de réaliser une vaste mobilisation de programmes et de projets confirmés ayant comme objectif l'intégration de jeunes défavorisés par l'éducation et la formation.

L'un des ateliers, qui traitait de la question des objectifs et modalités de la validation et de la certification a notamment mis l'accent sur la participation active de la personne au processus d'évaluation, le portefeuille de compétences paraissant être une solution viable à étudier de près. Un autre atelier, qui traitait de la question de la participation des entreprises à la formation a souligné la nécessité de faire participer l'entreprise à l'évaluation et à la validation de la formation et de la qualification des jeunes.

En ce qui concerne les E2C, J.-F. Mézières a souligné l'importance de la coordination européenne des projets pilotes "Écoles de la 2º Chance" qui, malgré leurs différences, partagent quatre caractéristiques communes importantes : un partenariat solide entre les acteurs locaux et les entreprises, une pédagogie innovante, centrée sur une réponse individualisée à chaque jeune dans sa globalité, une équipe d'animation impliquée aux compétences multidisciplinaires, le rôle central des nouvelles technologies éducatives, l'informatique et le multimédia.

En 2000, la Commission européenne a publié un rapport synthétique d'évaluation sur les Ecoles de la 2^e Chance ¹², rapport dans lequel on trouve également des recommandations sur la qualité de la formation, la nécessité d'un système de certification, l'importance de l'implication des entreprises et des acteurs de l'exclusion.

Les caractéristiques du groupe cible appellent une conception dépassant le simple cadre de l'enseignement. Ces jeunes sont originaires de milieux sociaux très fragiles et il est important de gagner leur confiance. Si les Écoles de la 2º Chance veulent parvenir à lutter efficacement contre l'exclusion, elles doivent leur offrir une attention individuelle et travailler avec des "enseignants et des tuteurs capables de bâtir une relation avec les élèves fondée sur la confiance et le respect".

Hingel, A.J., Tersmette, E., & Bessonne, F. (2000). Intégration de tous les jeunes dans la société par l'éducation et la formation (vol. 1 & vol. 2). Actes de la conférence de Bruxelles, 7 et 8 mai 1998. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.
[consultable sur: http://ec.europa.eu/education/archive/2chance/society_fr.html#]

Oster, K. (Dir.) (2000). Les écoles de la 2' chance. Rapport synthétique d'évaluation sur les écoles pilotes européennes. [cliquer sur « Second chance Schools » sur : http://ec.europa.eu/education/archive/2chance/society_fr.html#]

Partie # 1

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE LA 2^e CHANCE POUR QUEL PUBLIC ?



"Lutter contre l'exclusion par l'éducation."

Max Delfino, Directeur pédagogique - E2C Marseille



LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE, POUR QUEL PUBLIC ?

1 - Une population 18-25 ans touchée particulièrement par le chômage

En France, et ailleurs en Europe, les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage. Le taux d'emploi pour les populations de 18 à 25 ans est parmi le plus bas d'Europe. La situation des jeunes se dégrade régulièrement depuis plusieurs années.

Même là où les territoires connaissent un développement économique, ils vivent une contradiction majeure : le décalage entre le dynamisme économique des agglomérations actives en création d'emplois, et la difficulté pour les jeunes sans diplôme d'accéder aux emplois proposés, faute de posséder les savoirs et les compétences sociales et/ou professionnelles nécessaires.

2 - Des jeunes en rupture d'insertion professionnelle et sans qualification

La France compte parmi les pays où l'insertion professionnelle des jeunes est la plus difficile. La problématique s'aggrave lorsque l'on parle des 150 000 jeunes "sortis du système scolaire sans qualification". Sont considérés comme "sans qualification":

- Les jeunes sortis du système éducatif sans avoir dépassé le niveau de scolarité obligatoire, soit 7,8 % d'une classe d'âge, selon les statistiques du CEREQ.
- Les jeunes qui se sont arrêtés pendant leurs parcours de formation sans obtenir de diplôme, soit 8,2 % d'une classe d'âge selon les statistiques du CEREQ et de l'ONISEP.
 "Ainsi, la France se caractérise par un pourcentage (16%) très élevé de jeunes non diplômés."

Les Écoles de la 2º Chance sont l'un des outils proposés par la Commission européenne pour investir dans l'intelligence et réduire le nombre de jeunes n'ayant pu accéder à des études ou à une formation. En mars 2000, lors du Conseil Européen de Lisbonne, les Chefs d'États et de Gouvernements ont invité les quinze États membres de l'Union à "réduire de moitié, d'ici 2010, le nombre de personnes de 18 à 24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire et ne poursuivant pas leurs études ou leur formation". Mais la caractéristique forte de ce dispositif est de se concentrer sur des franges de la population particulièrement fragilisées : de jeunes adultes, sortis sans diplôme des systèmes d'enseignement traditionnels et qui doivent, aujourd'hui, faire face à des difficultés sociales et humaines marquées.

La préoccupation économique recouvre la préoccupation sociale devant le risque de laisser une proportion importante des jeunes en rupture d'insertion professionnelle avec ce que cela suppose de problèmes de dépendance, de délinquance, d'exclusion pour les individus et les familles, ainsi que d'effets sur la vie et l'équilibre de la Cité.

3 - Développer des complémentarités pertinentes avec les acteurs de l'insertion

Aux jeunes sans projet professionnel et sans qualification, menacés d'exclusion durable du marché de l'emploi, mais aussi de la vie sociale, les Écoles de la 2° Chance proposent de s'engager dans un projet de réussite. **Les conditions de réussite du projet** reposent sur des principes forts :

- >> Les jeunes qui s'engagent dans le dispositif doivent être volontaires et devenir acteurs de leur insertion;
- Les Écoles de la 2º Chance accueillent les jeunes tels qu'ils sont, sans autre critère que leur motivation, s'appuyant sur leurs qualités et compétences pour les révéler et dégager, en développant une pédagogie basée sur l'individualisation et la dynamique collective, des pistes de réussites personnelles;
- >> Le rôle et l'implication des entreprises dans le projet des Écoles de la 2° Chance et dans le parcours des jeunes sont déterminants.

L'objectif des Écoles de la 2° Chance est de déboucher sur une intégration durable et, à travers l'accès à un emploi, à une reconnaissance professionnelle.

Les Écoles de la 2º Chance ne se substituent pas au travail d'insertion déjà pris en charge par le tissu des partenaires qui interviennent sur leurs territoires. Au contraire, à leurs cotés, elles développent des complémentarités pertinentes et proposent de compléter les accompagnements sociaux par un accompagnement pédagogique pérenne.

4 - L'engagement des collectivités territoriales et locales

Le développement des Écoles relève de la volonté des collectivités locales de s'engager pour compléter leurs outils de lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes. C'est ainsi que les maîtrises d'ouvrages varient en fonction des territoires.

A ce jour, près d'une centaine d'Écoles de la 2° Chance ont été créées en Europe. En France, aujourd'hui, quinze Ecoles sont en activité, créées à l'initiative des institutionnels et portées par les Conseils Régionaux, les Conseils Généraux, les Villes et Communautés d'Agglomérations, les organismes consulaires.... L'exemple historique de Marseille, qui a déjà accueilli plus de 2 500 jeunes, a été porteur d'un essaimage positif. Le Réseau E2C France compte à ce jour 15 membres qui représentent 35 Écoles en fonctionnement sur 12 Régions et 23 Départements. (cf Annexe A page 67 "Fiche d'identité du Réseau"), la mobilisation de partenaires locaux et les compétences des Régions sont les atouts de leur pérennité.

- >> 1997: l'E2C de Marseille, premier "test pilote européen" du concept
- >> 2000 : création de l'E2C de Mulhouse
- >> 2002 : ouvertures de l'E2C en Champagne-Ardenne (avec 7 opérateurs régionaux) et de l'E2C de la Seine Saint Denis (avec 4 sites)
- >> 2003 : créations de l'E2C Régionale Midi Pyrénées, de l'E2C en Essonne et de l'E2C Allier
- >> 2004 : ouverture de l'E2C Tours Val de Loire
- >> 2005 : ouvertures de l'E2C Meurthe et Moselle et de l'E2C de Châtellerault
- >> 2006 : ouvertures de l'E2C du Territoire de Belfort et de l'E2C de la Nièvre ; développement de l'E2C Auvergne (avec 4 plateformes départementales dont E2C Allier) et de l'E2C Lorraine (avec 4 sites dont E2C Meurthe et Moselle)
- >> 2007 : création de l'E2C Lille Métropole et de l'E2C Paris ; ouvertures de l'E2C en Yvelines, de l'E2C Sud 77 et de l'E2C Guadeloupe, prévues à l'automne 2007.



POUR L'INTEGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PUBLICS JEUNES SANS QUALIFICATION ET SANS EMPLOI

5 - Les principes fondateurs des Écoles de la 2º Chance

Les Écoles de la 2^e Chance en France ont des caractéristiques communes :

- >> Elles disposent de moyens spécifiquement dédiés, tant en locaux qu'en personnel.
- >> Les dispositifs pédagogiques, souples et innovants, sont flexibles, individualisés et laissent une part importante à l'outil informatique.
- >> L'alternance est au cœur du dispositif qui a pour objectif de privilégier l'acquisition de compétences professionnelles et sociales.

Après mutualisation et échanges sur leurs pratiques, les Écoles ont rédigé une "Charte de Principes Fondamentaux qui structurent une des Écoles de la 2° Chance en France" (cf ci-contre).

Les Écoles françaises se sont réunies au sein d'une association afin :

- de capitaliser les méthodes et outils mis en œuvre et de constituer un réseau de projets pour le développement du concept et l'appui à la création de nouvelles Écoles,
- >> de rechercher une validation commune du parcours des jeunes et de leurs compétences acquises,
- de procéder à des échanges et des rencontres, tant entre les équipes de formateurs qu'entre les jeunes.

6 - La mise en réseau et les partenariats indispensables

UN CONSTAT PARTAGÉ

Le projet d'École de la 2° Chance s'appuie sur un constat commun établi par l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques d'un territoire. Le développement économique a peu d'impact positif sur les populations résidant dans les quartiers et/ou de faible niveau de formation.

Alors que les taux de chômage demeurent particulièrement élevés pour ces publics, largement supérieurs aux moyennes locales et nationales, on observe l'émergence de tensions sur le marché de l'emploi liées à des difficultés de recrutement, notamment sur des postes de premiers niveaux de qualification (niveau IV et V). Cette tendance devrait de toute évidence se renforcer dans les années à venir compte tenu du retournement démographique lié au vieillissement de la population active. Des secteurs entiers de l'économie rencontrent dès à présent des difficultés à pourvoir les postes proposés (bâtiment, travaux publics, métiers de bouche, restauration...).

Des zones à fort développement économique voisinent avec des poches de sousdéveloppement. Le dynamisme de la création de richesses ne peut s'accommoder d'une population laissée aux marges de la croissance, dans une situation d'absence de perspectives individuelles, en état de dépendance ou de marginalisation. La société ne peut négliger l'avenir de ces jeunes.



Réseau des Écoles de la Deuxième Chance en France

La Charte des Principes Fondamentaux

La présente Charte s'inscrit dans la continuité des principes contenus dans le Livre Blanc de la Commission Européenne "Enseigner et apprendre - Vers la société Cognitive", présenté par Me Edith Cresson en 1995.

Les Écoles françaises de la Deuxième Chance s'engagent à respecter les principes énoncés dans la présente Charte et à les faire respecter dans le cadre du Réseau qu'elles ont constitué.

I. C'est une institution portée par les Collectivités Territoriales et Locales et/ou Consulaires

- 🗆 Elle est l'expression de la volonté des Collectivités territoriales et Locales, Consulaires et/ou d'institutions publiques et s'inscrit dans un échelon territorial déterminé.
- 🗆 C'est un dispositif autonome qui dispose de moyens financiers, structurels et humains propres à assurer la continuité de son action.

11. Dont l'objectif est d'assurer l'insertion professionnelle et sociale de jeunes en difficulté

- 🗆 Assurer l'insertion professionnelle, comme école, par l'enseignement, l'éducation et la formation, de jeunes adultes sortis sans qualification du système scolaire.
- 🗆 Intervenir auprès d'un public qui a dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et qui ne relève plus de l'Éducation Nationale (sorti depuis au moins un an du système scolaire).
- 🗆 Les jeunes stagiaires qui suivent le parcours de l'E2C le font volontairement, à la recherche d'une insertion qui passe par l'accès à un emploi durable.

III. En partenariat étroit avec le monde de l'entreprise

- 🗆 L'entreprise (et les organisations professionnelles) est une donnée essentielle des dispositifs de Deuxième Chance et elle participe à la vie de l'École (dont elle peut être administrateur) : avec les équipes pédagogiques elle conçoit des projets, s'exprime sur le contenu pédagogíque, participe à la réalité de l'alternance en organisant les stages et propose des emplois.
- 🗆 L'École doit concourir à l'adéquation des besoins et des attentes des jeunes avec les réalités du marché de l'emploi sur son territoire d'intervention.

IV. Qui ne délivre pas de diplômes, mais vise à accréditer des compétences

- 🗆 La logique du portefeuille de compétences et la construction du projet professionnel sont au cœur d'une approche pédagogique individualisée.
- ☐ L'action pédagogique est souple, centrée sur chaque stagiaire, et combine :
 - · L'acquisition (ou la mise à niveau) du socle de compétences de base : s'exprimer en français, lire, compter, raisonner et utiliser l'outil informatique;
 - · L'acquisition de compétences sociales qui permettent l'insertion dans de bonnes conditions dans la vie professionnelle mais aussi citoyenne;
 - · une formation "pratique" organisée par et dans les entreprises, sous forme de stages de détermination, de développement ou de validation d'un projet professionnel individuel;
 - · L'acquisition de l'aptitude "d'apprendre à apprendre" qui permet aux jeunes adultes d'accéder à la formation tout au long de la

V. Qui accompagne le projet personnel et professionnel du stagiaire

- 🗆 L'École prend en compte, avec le soutien de partenaires spécialisés, les problématiques sociales des jeunes qu'elle accueille.
- 🗆 Elle met en œuvre tous les moyens qui permettent à chacun de ses stagiaires d'être accompagnés : pendant leur parcours à l'École mais aussi, après leur sortie du dispositif, pendant leur période d'entrée dans la vie active.

VI. Qui travaille en réseau avec tous les acteurs intervenant auprès de leur public

□ Fonctionnement en réseau avec l'ensemble des acteurs, institutionnels ou non, qui interviennent dans les champs de l'accompagnement, de l'orientation, du bilan, de la formation et de l'insertion des jeunes en difficulté.

Fondation des E2C

E2C Midi Pyrénées

E2C Champagne Ardenne E2C Marseille



UNE COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Confrontés à cette situation et à son ampleur, les acteurs locaux (État, Région, Département, Ville, Organismes Consulaires, Partenaires Sociaux...) ont développé une série d'actions et de dispositifs visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des populations en exclusion, en particulier pour les jeunes.

Parmi les éléments d'additionnalité que propose l'École de la 2° Chance, outre son intégration à un réseau national et européen, on notera :

- >> La réalisation d'un parcours dans la durée, sur un même site, avec les mêmes intervenants afin de prévenir les ruptures liées aux interruptions de parcours, de capitaliser les progrès réalisés, de lier entre eux les apprentissages (savoirs de base et projet professionnel), de lier les prises en charge sociale et professionnelle.
- >> Le concept d'École et d'individualisation qui permet de définir un cadre structurant pour les jeunes, de garantir un accompagnement permanent (y compris dans le cadre d'un suivi en emploi).
- >> La place déterminante des entreprises dans le parcours en vue d'une insertion durable.

Dans un contexte où de nombreux jeunes hésitent ou refusent de s'engager dans les dispositifs qui sont destinés à les accueillir, ces éléments sont de nature à constituer des leviers pour éveiller leur intérêt et les aider à structurer un projet d'avenir.

Le traitement du public cible de l'École de la 2° Chance n'est pas en "concurrence" avec l'Education Nationale, car le public cible est composé de jeunes exclus en rupture scolaire, ayant quitté le système éducatif depuis plus d'un an et qui n'ont ni qualification, ni compétence requise pour l'accès à l'emploi et/ou aux programmes de formation professionnelle existants.

L'École de la 2° Chance souhaite le développement de partenariats avec l'Éducation Nationale qui permettra une fertilisation croisée des outils développés.

En particulier, les contacts locaux ou nationaux indiquent la nécessité de se pencher en commun sur la problématique des jeunes "décrocheurs" quittant tout dispositif spécifique de l'Éducation Nationale sans s'engager sur la voie de la professionnalisation et/ou de l'intégration : une passerelle peut-elle s'établir entre les deux dispositifs ?

Une réflexion dans ce sens doit pouvoir s'engager au même titre que celle sur les partenariats existants avec les acteurs locaux en amont et en aval du dispositif.

LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE, POUR QUEL PUBLIC?

LES DYNAMIQUES DE PARTENARIATS EN AMONT ET EN AVAL DU DISPOSITIF

Au-delà de ses spécificités, l'École de la 2° Chance doit chercher les articulations indispensables avec l'ensemble des acteurs concernés afin de valoriser sa complémentarité et éviter les écueils d'une mise en concurrence contre-productive.

La définition de cette complémentarité est garante de la pertinence des orientations du public par les partenaires (Missions Locales, ANPE, associations, organismes de formation professionnelle,...) et des dynamiques de partenariat nécessaires pour assurer une prise en charge globale des jeunes (problématique d'accès aux droits et aux soins, de logement, de transport...).

85% des inscriptions proviennent des Missions Locales/PAIO

Toutes les Écoles de la 2° Chance, membre du Réseau E2C France, ont un partenariat avec les acteurs sociaux (missions locales, PAIO, PJJ, ANPE et travailleurs sociaux) pour le suivi du parcours des jeunes. L'essentiel des recrutements provient des Missions Locales/PAIO (85% des inscriptions) et lorsqu'ils sont orientés par d'autres structures, la démarche donne lieu à une information voire une inscription à la Mission Locale.

La qualité des relations entretenues entre les E2C et les Missions Locales principalement, est jugée bonne voire très bonne (80%). Peu de conventions officielles sont signées, cependant la nature des relations prend, de façon générale, la forme d'un fonctionnement régulier et structuré. Le temps consacré à cette collaboration nécessaire (réunions, contacts...) est important et coûteux. Il n'est pas systématiquement pris en compte dans les coûts de fonctionnement des Écoles, à l'exception des cas particuliers (quelques CIVIS et secours sociaux spécifiques pour les jeunes).

La préoccupation des collectivités locales et territoriales est de s'assurer de la qualité de partenariat entre les structures, du "maillage" de l'ingenierie du parcours des jeunes. Tous sont conscients d'un certain "recouvrement" de zones de responsabilités entre différents dispositifs mais leur complémentarité est plus forte. L'École de la 2° Chance souhaite privilégier cette démarche partenariale tout en n'omettant pas le recrutement de jeunes hors des dispositifs institutionnels. Certains jeunes en rupture avec la société refusent de s'inscrire à la Mission Locale et certains d'entre eux peuvent se situer hors des circuits traditionnels.

L'importance de la connaissance du milieu de la formation professionnelle

La pertinence du dispositif selon une logique de parcours amène les E2C à accorder une grande importance à la connaissance du milieu de la formation professionnelle de leur territoire; les écoles souhaitant privilégier la sortie des jeunes du dispositif vers une formation qualifiante plutôt qu'un emploi direct.

La partenariat avec les organismes de formation est donc essentiel. 70% des E2C signalent avoir signé des conventions de partenariat qui donnent lieu à financement des heures "d'immersion" des jeunes des E2C pour la découverte de métiers et/ou de gestes professionnels. L'AFPA et les CFA sont concernés en tout premier lieu dans cette démarche partenariale, puis arrivent ensuite les GRETA et d'autres organismes. Les relations ne sont pas uniformes dans toutes les Écoles selon le contexte local et les dynamiques engagées.

Il est nécessaire et primordial d'organiser et de mieux structurer les liens locaux voire nationaux entre les E2C et les organismes de formation.





7 - La place essentielle des acteurs économiques et des entreprises

La finalité de l'École de la 2° Chance est de rapprocher les jeunes de l'entreprise. Il s'agit de modifier les représentations que les jeunes se font de l'entreprise, et inversement. Pour réussir ce pari, il est indispensable que les entreprises interviennent très tôt dans le dispositif pédagogique et prennent toute leur place, à charge pour l'École de gérer et de favoriser cette confrontation de deux mondes qui demeurent, souvent, étrangers l'un à l'autre.

L'ambition de l'École de la 2^e Chance est d'engager un partenariat de coproduction avec les entreprises. Aussi, la pédagogie doit-elle être axée sur des qualifications présentant un intérêt sur le marché de l'emploi local. Cette production pourra prendre des formes multiples :

- >> présentation des métiers, des conditions de travail et de la vie en entreprise ;
- >> tutorat et parrainage;
- >> stages réguliers en alternance afin de s'impliquer dans la vie de l'entreprise;
- » suivi régulier des jeunes en entreprises et évaluation commune des situations individuelles entre enseignants et professionnels;
- >>> réflexion commune relative à la gestion prévisionnelle des recrutements des entreprises et l'élaboration de parcours de formation adaptés.

Les collaborations que l'École de la 2^e Chance développe avec les entreprises constituent un gage de son adaptation permanente aux réalités et aux contraintes du marché du travail, ainsi qu'à ses potentialités.

Pour les entreprises, ce partenariat représente une opportunité de nature à résoudre de manière prévisionnelle leurs difficultés de recrutement en ménageant les sas indispensables à l'acquisition des compétences professionnelles et sociales des jeunes.

Pour les jeunes, cette alternance conduite dans la durée leur permet une intégration dans la société menant à l'emploi en développant une familiarisation progressive avec la vie professionnelle, l'occasion de rencontres humaines qui contribuent à les valoriser et à prendre confiance en eux à travers le sentiment d'utilité qu'ils pourront acquérir.

8 - Les principes de fonctionnement d'une E2C

UNE RÉPONSE ADAPTÉE À UN PUBLIC SPÉCIFIQUE

Le public

Pour les jeunes concernés, le passage de l'adolescence à l'âge adulte et de l'école au monde du travail a pu être perturbé par de nombreux facteurs : chômage des parents, problèmes de scolarité, révolte contre le milieu scolaire et sous performance, délinquance. En revanche, ils ont la capacité d'apprendre "par" le travail et "dans" le monde du travail.

L'École de la 2° Chance s'adresse sans exclusive à tous les jeunes, garçons et filles, de niveau infra V ayant quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification. Le seul critère d'entrée demeure la motivation à s'engager sur une dynamique d'insertion dans le cadre d'une école et d'en accepter les contraintes.

LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE, POUR QUEL PUBLIC?

La volonté personnelle de chaque jeune de s'en sortir et de profiter pleinement des moyens mis à sa disposition est une condition essentielle pour la réussite du projet individuel mais également pour l'équilibre collectif.

L'École de la 2° Chance est une école qui induit des valeurs fortes. Il s'agit :

- » pour les jeunes, d'apprendre à apprendre avec l'ambition d'accéder à un savoir, des compétences et une qualification dont ils sont exclus après avoir vécu échecs et ruptures;
- de respecter les règles de l'école, ses contraintes et ses obligations, respect des autres et de soi, apprentissage de la vie collective, adhésion au projet, acceptation de l'autorité.

Le parcours

La durée du parcours au sein de l'École de la 2° Chance n'est pas limitée. L'échelle de temps tient davantage compte du temps du jeune, de son rythme d'acquisition cognitif et du temps d'acquisition d'une maturité suffisante pour apprendre à gérer sa propre vie de jeune adulte. L'École de la 2° Chance doit gérer avec pragmatisme et souplesse le parcours des jeunes en fonction des spécificités et des qualités propres à chacun des élèves.

La sortie de l'École peut indifféremment intervenir au terme de 6 mois pour certains, au terme de 24 mois sans doute pour d'autres, le temps de construire un projet, d'acquérir les savoirs et les compétences nécessaires pour concrétiser durablement son insertion professionnelle.

L'alternance

Les Écoles de la 2^e Chance s'inspirent notamment des expériences des "accelerated schools". L'alternance en entreprise qui intervient dès les premières semaines d'entrée à l'École, est gérée de manière progressive afin d'éviter de déstabiliser les élèves ainsi que les entreprises d'accueil. Elle permet aux formateurs de mesurer les acquis des élèves en assurant un suivi et une évaluation permanente des jeunes entre chaque période en entreprise. La confrontation directe avec le monde du travail constitue un principe de réalité indispensable pour structurer le projet professionnel.

UN PARCOURS INDIVIDUALISÉ

Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé assuré par un enseignant référent unique. Pour réussir leur mission d'intégration, les E2C doivent se doter d'équipes pédagogiques composées de Formateurs expérimentés, connaissant les difficultés propres au public de jeunes concernés et adhérant pleinement au projet. Le "métier est en cours d'invention" et l'échange entre équipes pédagogiques des différentes Écoles est un acte essentiel de qualité du dispositif. En moyenne, au sein du Réseau des Écoles de la 2° Chance, le ratio moyen enseignant/stagiaire est de l'ordre de 1 pour 12 à 15.

L'École de la 2° Chance assure un suivi constant des jeunes, en emploi, jusqu'à un an, après la fin de leur parcours (tant dans le cadre d'un emploi direct que dans le cadre d'un contrat de travail en alternance). L'enjeu de ce suivi en emploi est de prévenir les risques de rupture anticipée en assurant, si nécessaire, une médiation entre le jeune et son employeur.

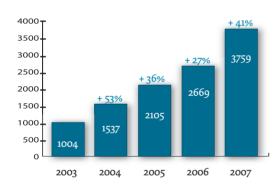


La démarche pédagogique des Écoles de la 2° Chance et ses principes de validation des compétences font l'objet de la partie II de la présente étude **(page 26)** qui souligne l'importance :

- >> de l'accueil et de la période d'intégration du jeune,
- >> du partenariat construit avec les entreprises et de la mobilisation des stagiaires sur le projet professionnel,
- >> de la remise à niveau des savoirs fondamentaux,
- >> de l'évaluation permanente des progressions et des résultats,
- >> de pratiques pédagogiques innovantes, intégrant un environnement numérique.

9 - Les résultats du Réseau des E2C : probants et justifiés

LA PROGRESSION DES EFFECTIFS ACCUEILLIS



Évolution des effectifs accueillis par les Écoles, membres du Réseau E2c France

En 2006, les Écoles de la 2^e Chance ont accueilli 2 669 jeunes sans qualification et sans emploi, soit une progression de + 27% par rapport à 2004.

En 2007, la capacité d'accueil des E2C va progresser pour atteindre plus de 3 800 places, soit une croissance de plus 41%.

Ce développement s'explique par une forte extension des dispositifs existants dans leurs territoires de présence, tant au niveau local (Seine Saint Denis, Marseille) qu'au niveau régional (Lorraine, Auvergne). Les ouvertures, au printemps 2007, des Écoles de la 2° Chance de Lille Métropole et de Paris, ainsi qu'à l'automne 2007 du Sud 77, des Yvelines et de la Guadeloupe, consolident cette tendance. De nombreux projets sont en cours, ils confirment une nouvelle orientation vers un "maillage territorial du dispositif" lorsqu'une E2C est implantée.

LES CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC

La moyenne d'âge du public accueilli en 2006 s'établit à 20,4 ans. La répartition par sexe indique une prédominance du public féminin (54 %) (cf Annexe B page 68 "Chiffres clés de l'activités des E2C - Profil du Public accueilli")

Conformément aux principes du dispositif, les jeunes entrants, pour 93 % d'entre eux, n'avaient pas validé un niveau V (niveau CAP) de qualification et 59 % n'ont jamais eu d'expérience professionnelle en entreprise. 12 % des jeunes ne sont pas de nationalité française, et 3 % d'entre eux sont primo-migrants.

LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE, POUR QUEL PUBLIC?

Réseau E2C France : le profil du public accueilli en 2006



La particularité des E2C est leur ouverture à la vie de la Cité et leur ancrage dans leurs milieux locaux. Ainsi, les E2C, reçoivent essentiellement des habitants des zones urbaines (88 %) et en particulier des quartiers dits de "Politique de la Ville" (55 %). Cependant, les Écoles dont le milieu local est à forte ruralité reçoivent des publics ruraux (Champagne Ardenne, Nièvre, Auvergne).

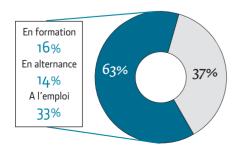
63 % DES SORTIES SONT POSITIVES

A un public en rupture, l'École de la 2º Chance offre un parcours d'intégration. Il est important de noter que le taux "d'abandon" n'est que de 18 % des jeunes accueillis et se subdivise en deux parts : 11 % des jeunes quittent le dispositif dans les toutes premières semaines, sans s'engager sur un plan de formation, 7 % d'entre eux sortent en cours de formation pour des raisons non maîtrisables par les équipes (incarcérations, décès, déménagements, maladie et maternité). (cf Annexe C page 69 "Résultats enregistrés")

L'École de la 2° Chance a donc la capacité de stabiliser 82 % des jeunes dans un parcours complet de formation.

Sur les 2 669 jeunes accueillis en 2006, 18 % d'entre eux avaient donc abandonné, 975 étaient toujours en formation à la fin de l'année et 1 197 étaient sortis à l'issue de leur parcours.

En 2006, pour le Réseau E2C France, 63% des sorties sont positives vers l'emploi ou la formation



Sur les 1 197 jeunes sortis du programme en 2006, 63 % des sorties sont positives, vers la formation et vers l'emploi. A noter, l'importance de la part des sorties en alternance (contrats d'apprentissage et/ou de professionnalisation) qui représente 14 % des sorties.





La qualité des résultats obtenus par le Réseau E2C France depuis sa création, permet de mettre en avant quatre évidences.

>> QUATRE ÉVIDENCES INCONTOURNABLES

- 1 Ces jeunes ont rejeté le système éducatif. Pour les accompagner, les E2C se situent hors des schémas scolaires classiques. Pour autant il s'agit bien d'une "école", dont la pédagogie est fondée sur l'individualisation des parcours et l'apprentissage de l'autonomie.
- 2 La seconde évidence est que le dispositif doit être spécifique et institutionnalisé. L'appropriation du dispositif par les jeunes leur donne un droit de citoyen, celui de se construire une référence d'appartenance.
- 3 La logique d'un parcours pédagogique complet et unifié est la troisième évidence. Elle est d'une importance cruciale, car la tactique de la "rupture" est ancrée dans les habitudes quotidiennes des jeunes en voie d'exclusion. Le ballotage d'un stage à l'autre conforte cette attitude et n'offre aucune chance à la capitalisation continue des acquis.
- 4 Quatrième et dernière évidence : l'alternance est la clé de voûte des E2C. Compte tenu de la largeur du fossé entre les valeurs de l'entreprise et les aspirations des jeunes qui n'ont pas l'expérience du monde du travail, la mission principale du dispositif est de jeter des ponts entre ces deux rives.

10 - Les principales données budgétaires

UN COÛT DU PARCOURS DES JEUNES DE **9** 000 EUROS POUR **2007**

<u>Nota</u>: l'approche du coût des Ecoles de la 2° Chance en France et, donc, du coût du parcours d'un jeune ne peut être, à ce jour, un simple calcul mathématique de moyenne, pour trois raisons principales:

Un historique structurel différencié

L'histoire de la création des Ecoles est fortement liée à leur situation locale et aux porteurs historiques des projets. Toutes les E2C ne supportent pas les mêmes frais généraux (suivant qu'elles soient une association indépendante et/ou reliée à un organisme gestionnaire existant au préalable), toutes les E2C n'ont pas les mêmes conditions pour l'utilisation de leurs locaux (loyers, entretien).

De plus, les E2C ne bénéficient pas des mêmes conditions de financement et ont dû s'adapter aux conditions locales, dans une période d'intense mutation de la formation professionnelle (décentralisation, modification des contrats aidés, modalités de versement de la Taxe d'Apprentissage, montant et conditions du FSE...).

LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE, POUR QUEL PUBLIC?

Un développement rapide

Le coût par jeune accueilli est plus élevé pour les Écoles en création (études, frais d'installation et constitution d'équipe préalable à l'entrée du public). De plus, les E2C qui poursuivent leur extension (études de régionalisation, nouvelles ouvertures de sites ou d'antennes, augmentation du nombre de jeunes accueillis) peuvent avoir des charges d'exploitation plus lourdes. Le développement des E2C devrait se maintenir et continuera d'entraîner des disparités de coûts d'une École à l'autre.

En matière de coût par jeune, les Écoles nouvelles ont les budgets les plus élevés, l'École de Marseille, exemple historique, se situe dans la moyenne nationale, l'École de Champagne Ardenne a le coût le plus bas, mais, régionalisé, ce dispositif amorti ses coûts sur l'effectif le plus important (26 % du Réseau en 2006).

La difficulté d'évaluation d'un parcours moyen

Les E2C travaillent sur une notion d'effectifs qui intègrent, pour une année calendaire, tout à la fois les effectifs présents en début d'année et n'ayant pas terminé leurs parcours et les effectifs entrants dans l'année. Ainsi pour l'année 2006 les E2C comptaient 680 jeunes présents au 1^{et} janvier, 1 989 jeunes entrés dans l'année, soit un effectif total accueilli de 2 669 jeunes. Le développement rapide du Réseau entraîne un "gonflement" des effectifs présents en début d'année, compte tenu des ouvertures nouvelles en cours d'année (antennes, sites ou Écoles). Ce sont les effectifs entrants dans l'année qui sont les plus proches de la notion de coût de parcours et qui ont été retenues pour une approche du coût des E2C.

Le coût "médian" du parcours d'un jeune dans le dispositif est évalué, pour 2007, à 9 000 euros, hors indemnisation des stagiaires et avec des fourchettes qui sont majoritairement de plus ou moins 20 %.

Cette évaluation est issue des informations budgétaires communiquées par les Écoles et des données d'effectifs publiés chaque année par le Réseau.

Compte tenu de la difficulté, exprimée plus haut, de calculer à ce stade une moyenne et de prendre en compte les nouvelles Écoles, cette évaluation est basée sur une "médiane" des 1580 jeunes entrants prévus en 2007 dans les cinq Écoles les plus anciennes ayant dépassé les 4 années complètes d'exercice (Marseille, Mulhouse, Champagne Ardenne, Seine Saint Denis et Essonne).

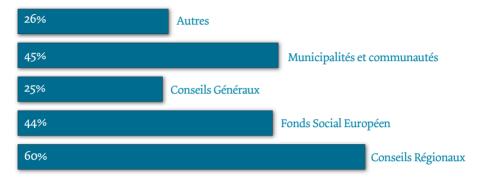
Sur ces 1 580 jeunes entrants, 50 % des effectifs se situent dans un coût de parcours inférieur à 9 000 euros, 50 % d'entre eux dans un coût de parcours supérieur à 9 000 euros (coût du parcours = budget / nombre de jeunes entrants).



UN FINANCEMENT NON STABILISÉ À CE JOUR

Quand au financement du dispositif, voici les "maxima" enregistrés par les Écoles dans la participation des donneurs d'ordre au dispositif :

Prévision 2007 : Taux maximum de participation constatée des différents financeurs aux budgets des E2C.



Les prévisions 2007 indiquent que, globalement, les Régions sont le financeur majeur du dispositif en France, le FSE, les villes et agglomérations apparaissent aussi, au côté des Conseils Généraux, comme des contributeurs financiers de premier plan des Écoles. Cependant, la situation actuelle est très variable d'une E2C à l'autre. A titre d'exemple, le FSE peut varier dans les financements des Écoles de 5 à 44 % du budget.

En fait, l'historique de la création d'une École et du porteur de projet initial, les nouvelles lois de décentralisation, les utilisations du FSE différentes d'une région à l'autre, expliquent la grande variabilité des structures de financement de l'une à l'autre des structures. Cette variabilité s'accompagne de mesures différentes d'une Région à l'autre sur les modes d'utilisation du FSE, soit en direct, soit par l'entremise des Régions, suivant les décisions locales. De plus, beaucoup d'E2C sont en proie à des incertitudes d'une année sur l'autre, tant les conditions et méthodes de financement peuvent évoluer. En particulier en cette année de mise en place d'une nouvelle programmation du FSE, les informations sont fort différentes sur le terrain : modifications des modes de financement (direct et/ou par la Région), modifications des montants (certaines Écoles se voient "annoncer" des baisses importantes sans justification particulière eu égard aux objectifs du FSE), utilisation de "reliquats" en 2007 sans aucune vue sur 2008... Le financement des E2C est, donc, bien loin d'être stabilisé à ce jour.

UNE TRÉSORERIE LOURDE

Toutes liées à des structures associatives avec peu de fonds propres, toutes liées à des financements dont certains délais de paiement sont longs (le FSE est perçu, suivant les cas, avec 12 à 18 mois de délai), toutes liées à des structures de coûts dont les salaires représentent une part importante et sont à décaisser mensuellement, les E2C souffrent d'importants problèmes de trésorerie. Qui plus est, les E2C qui s'engagent dans le financement par des banques ne peuvent pas toujours assumer les frais financiers engagés (dépense non éligible au FSE).

Partie # 2 UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

AVEC QUELS PRINCIPES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES ?



"Apprendre différemment et donner du sens à ma vie."

Alexandre, Jeune stagiaire - E2C Châtellerault



UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE AVEC QUELS PRINCIPES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES ?

Avec la collaboration de Serge Blanchard & Jean-Claude Sontag, INETOP/CNAM

Depuis sa création, le Réseau E2C France s'est préoccupé de construire un processus de labellisation, inspiré par l'expérience de Marseille, qui soit à la fois une aide pour tout nouveau projet d'École et une garantie du respect des valeurs et principes d'action des E2C.

L'un des volets du processus de labellisation d'une E2C concerne la dimension pédagogique et demande l'observation des principes suivants :

- >> accompagner la construction du projet professionnel du jeune,
- >> avoir une approche pédagogique individualisée,
- >> s'appuyer sur des dispositions pédagogiques qui visent :
 - la mise à niveau en français, mathématiques et informatique,
 - l'acquisition de compétences sociales et de gestes professionnels de base pour une intégration sociale et citoyenne dans le monde professionnel,
 - le développement de l'aptitude "d'apprendre à apprendre",
- » poursuivre une logique de portefeuille de compétences.

Depuis lors, les Écoles membres du Réseau E2C France ont précisé leur cadre pédagogique et se sont engagées dans une réflexion destinée à définir des outils, des références et des démarches pédagogiques communes.

Elles se sont notamment préoccupées de valider les parcours en évaluant les compétences acquises et en délivrant aux stagiaires qu'elles accueillent un certificat de compétences qui, au-delà de la simple attestation de formation, précise les acquis des personnes à l'issue de leur parcours. Cela est d'autant plus important que les publics accueillis n'ont aucun diplôme ni qualification. Le certificat est donc porteur de valeur pour des personnes qui ont choisi de saisir une 2° chance après un parcours scolaire marqué par des ruptures et des échecs. Le fait de délivrer un document identique sur l'ensemble du territoire national renforce encore cette valeur.

Cette seconde partie du rapport a pour objet de décrire les modalités de cette validation dans le cadre d'une étude confiée à l'INETOP/CNAM. Elle s'appuie sur les résultats d'une première enquête conduite en 2002 dans le cadre d'un programme Leonardo da Vinci sur les Écoles de la 2° Chance (dont l'E2C de Marseille faisait partie) et sur les résultats d'une deuxième enquête, conduite en 2007, et dont les informations ont été recueillies :

- >> au cours d'entretiens conduits auprès d'une douzaine de formateurs des E2C afin de décrire les procédures de la validation des parcours des stagiaires en formation,
- au cours de journées de regroupement de l'ensemble des E2C qui avaient pour objectif de construire le dispositif d'évaluation et de validation.

1 - Une démarche pédagogique orientée vers la conquête de l'autonomie

FINALITÉ DE L'E2C

Rappelons que le type de public accueilli dans une E2C présente, au-delà de l'absence de diplôme et de qualification, les caractéristiques suivantes :

- >> une expérience scolaire marquée par l'échec et les ruptures,
- >> une méconnaissance des dispositifs de formation et des secteurs professionnels,
- >> une absence de réseau susceptible d'aider à la mise en relation avec l'emploi ou la formation,
- >> un sentiment de dévalorisation et le plus souvent une perte de confiance en ses capacités.

En revanche, les personnes accueillies manifestent un désir d'insertion sociale et sont conscientes qu'elles n'ont pas acquis les connaissances suffisantes pour accéder à l'emploi de façon stable. Compte tenu du niveau réel de formation des publics, le terme "École" traduit qu'il s'agit bien d'une formation initiale décalée dans le temps, indispensable pour les amener à l'emploi.

Rappelons également que les E2C ont pour but d'amener les publics qu'elles accueillent à l'emploi ou la formation professionnelle qualifiante vers un "*métier choisi*", compromis entre le désir du stagiaire, ses capacités réelles, et les possibilités du marché de l'emploi. L'idée de "*métier choisi*" implique donc un travail tout au long du parcours sur la découverte des secteurs professionnels, sur la remise à niveau des connaissances de base nécessaires à l'exercice du métier, sur l'acquisition des compétences techniques et sociales indispensables à l'insertion professionnelle.

Par rapport à d'autres dispositifs, les E2C présente quatre fortes caractéristiques :

- >> le parcours est relativement long (jusqu'à 1400h et plus) mais sa durée varie en fonction des besoins du stagiaire. Les sorties sont permanentes et, pour chaque stagiaire, la durée du parcours, non définie à l'avance, varie en fonction de l'avancée du projet et du temps nécessaire à l'aboutissement concret de la sortie vers l'emploi ou la formation professionnelle qualifiante.
- >> Le choix du métier n'est pas non plus établi à l'avance, aussi les E2C sont-elles en relation avec l'ensemble des secteurs professionnels, parmi lesquels le stagiaire va élaborer son choix et le concrétiser.
- L'E2C travaille sur un double objectif: elle est bien un acteur de l'éducation avec des objectifs pédagogiques et aussi un acteur du système d'insertion professionnelle avec un objectif d'emploi. Le premier objectif prend sens dans le second. En pour suivant ce double objectif elle se trouve aussi acteur de l'insertion sociale et travaille avec ses partenaires à lever de nombreux freins (logement, garde d'enfants...) qui peuvent faire obstacle à l'insertion professionnelle.
- Le travail effectué à l'E2C est donc complexe, au carrefour de préoccupations d'ordre à la fois éducatif, professionnel et social. L'accompagnement très individualisé et continu, tout au long du parcours, y tient une place très importante. Cet accompagnement permet aux personnes de donner ou retrouver du sens à leur trajectoire et de construire leur réponse personnelle face à des difficultés de différents ordres pour une insertion professionnelle réussie.



LES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Cette finalité détermine fortement le choix des démarches pédagogiques mises en œuvre. Ainsi l'élaboration du projet professionnel dans ses différentes phases de découverte, de confirmation puis de choix s'appuie sur une démarche pédagogique d'alternance. Les stages en entreprise rythment le parcours et représentent environ 50% du temps de formation. Ils sont préparés en amont et exploités en aval par les formateurs. Chaque stage individualisé fait l'objet d'une visite et les compétences techniques et sociales sont évaluées par les tuteurs en entreprise.

Les parcours sont fortement individualisés :

- >> du point de vue de la durée des parcours, variable en fonction de l'avancée du projet,
- du point de vue de l'acquisition des connaissances de base en français, mathématiques et informatique. L'hétérogénéité des niveaux nécessite en effet la mise en place de parcours individualisés à partir d'un positionnement et sur la base de modules d'apprentissage aux moyens desquels chaque stagiaire progresse à son rythme et en fonction de ses capacités,
- » du point de vue du choix des métiers et des stages. Le métier auquel se destine le stagiaire n'étant pas déterminé à l'avance, le choix des lieux de stage et de leur durée est fortement individualisé en fonction du projet du stagiaire et de la manière dont ce choix évolue.
- du point de vue de l'accompagnement, très personnalisé, puisque chaque stagiaire a un référent avec lequel il fait individuellement et régulièrement le point sur l'avancée de son parcours. A mesure que le projet professionnel se précise, les besoins peuvent se différencier davantage et le parcours devient de plus en plus personnalisé.

Les E2C travaillent selon des méthodes qui se réfèrent à la pédagogie active, amenant à toutes les étapes et chaque fois que possible, les stagiaires à découvrir par eux-mêmes et à s'engager dans leurs apprentissages. Elles travaillent aussi sur l'apprentissage de la citoyenneté et proposent par divers moyens d'amener les stagiaires à réfléchir, se positionner et s'engager. Ainsi certaines Écoles ont mis en place des cours de philosophie et toutes développent des activités culturelles, des activités sportives et elles encouragent les stagiaires à monter des projets (de sorties, de voyages...).

Elles s'appuient à toutes les étapes et depuis le recrutement sur une pédagogie du contrat afin d'amener les stagiaires à s'engager dans leur parcours et à en devenir responsables.

Enfin, en ce qui concerne les apprentissages et l'évaluation, elles s'appuient sur une pédagogie de la réussite afin de renforcer les sentiments d'efficacité. Les réussites, si modestes soient-elles, sont systématiquement encouragées et valorisées. L'évaluation n'est pas une sanction, elle permet au stagiaire, à chaque étape de mesurer les progrès accomplis et le certificat délivré en fin de parcours atteste des acquis qui peuvent être différents d'une personne à l'autre. Il est intéressant de regarder plus concrètement la mise en œuvre de ces intentions pédagogiques à travers les différentes étapes du processus de formation.

UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE AVEC QUELS PRINCIPES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES ?

2- Le déroulement de la formation

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Les modalités d'entrée dans le dispositif sont liées à des critères administratifs et, dans certaines écoles, à des conditions conventionnelles.

Dans tous les cas, l'accueil des stagiaires est un moment clé dans les E2C car cette première rencontre permet de vérifier si le programme de l'E2C correspond aux attentes autant qu'aux besoins du public. L'accueil se déroule sous forme d'entretien dont les principaux objectifs sont :

- >> de retracer le parcours antérieur du stagiaire,
- >> de faire apparaître les motivations du stagiaire à entrer à l'E2C,
- » d'identifier les difficultés qui pourraient faire obstacle à la réussite du parcours pour mieux les prendre en compte par la suite,
- » de présenter aux stagiaires le fonctionnement de l'école et leur préciser ce que l'on attend d'eux.

Les formateurs établissent une synthèse de l'entretien, première étape de positionnement du stagiaire et de son engagement, dont le point capital est celui du projet, des attentes et des motivations à l'égard de l'E2C.

Un effort particulier est fait pour que les candidats perçoivent clairement les différences que l'E2C (dispositif qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement) présente avec le système scolaire initial traditionnel. Pour cela, diverses modalités sont mises en œuvre selon les établissements (travail approfondi sur le règlement intérieur et ses implications, réflexion en groupe sur le sens et la portée de leur engagement...).

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT PÉDAGOGIQUE

Dans les E2C, les stagiaires disposent d'une période d'intégration qui peut aller de trois à sept semaines selon les Écoles.

Au cours de cette "période d'essai" le stagiaire vérifie que le programme proposé correspond à ses attentes et qu'il est capable de s'y tenir, il peut arriver qu'il quitte la structure de son propre gré. L'objectif est d'aboutir à une véritable contractualisation formalisée entre le stagiaire et l'Ecole. Dans certains cas, le contrat est également signé par la Mission Locale et/ou PAIO. En signant ce contrat le stagiaire s'engage à respecter les règles de l'École et celles de l'entreprise, à mettre tout en oeuvre pour réussir tandis que l'École s'engage à mettre à sa disposition tous les moyens dont elle dispose pour accompagner cette réussite.

Le contrat pédagogique est le fondement du processus éducatif car il constitue la base d'un engagement réciproque auquel on pourra se référer par la suite. C'est pourquoi les E2C mettent en œuvre tous les moyens nécessaires pour s'assurer de la bonne compréhension de son contenu, tant sur le plan du règlement intérieur que sur la programmation pédagogique du parcours du jeune. Ces contraintes nouvelles sont généralement bien acceptées par les stagiaires en "attente implicite de structuration".





Quelles que soient les différentes modalités de contractualisation dans les Écoles, leurs objectifs sont équivalents :

- s> faciliter la compréhension et l'appropriation totale des règles de fonctionnement par les stagiaires,
- >> leur permettre de percevoir clairement les particularités des E2C,
- >> les aider à s'impliquer de manière active et responsable dès cette étape.

La suite du déroulement du parcours est marquée par cette démarche de contractualisation. Lorsqu'un problème se pose, on cherche à savoir pourquoi, à comprendre ce qui se passe et à trouver une solution ensemble. Un entretien individuel est organisé avec le stagiaire : on peut être amené à réfléchir avec lui sur le fait qu'il ne s'implique pas dans certains cours, qu'il ne respecte pas le règlement sur lequel il s'est engagé, qu'il s'est absenté de son stage sans en donner le motif. L'entretien vise à rappeler le contrat et à amener le stagiaire à prendre ses responsablités.

LA PRÉSENTATION ET L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES À ATTEINDRE

Afin de prendre en compte la diversité des niveaux, des besoins et des difficultés des stagiaires, il est apparu indispensable de concevoir une démarche et des ressources pédagogiques adaptées qui permettent à chacun de progresser en fonction de son rythme et de ses possibilités.

L'action pédagogique, différenciée en fonction de la diversité des parcours et des apprentissages des stagiaires, repose sur l'individualisation tout en s'appuyant sur un socle commun de connaissances. L'élaboration des programmes demande donc aux formateurs de beaucoup échanger entre eux et avec les stagiaires dont ils ont la responsabilité.

Les disciplines enseignées qui font systématiquement l'objet d'un positionnement, d'une progression et d'une évaluation formative et sommative sont le français, les mathématiques et l'informatique. Certaines écoles ont adopté la même démarche pour d'autres enseignements (histoire-géographie, vie sociale et professionnelle, langues étrangères...).

Compte tenu de l'autonomie de fonctionnement de chacune des Ecoles, la façon dont on présente les objectifs aux stagiaires peut différer mais les finalités poursuivies sont identiques: associer étroitement le stagiaire à chacune des étapes du processus de sa formation.

Le positionnement et la construction du plan de formation

Dès leur entrée à l'E2C, les connaissances des stagiaires sont évaluées dans les différentes disciplines. Il s'agit d'une évaluation de positionnement qui permet d'établir un premier constat de l'état des compétences dans les domaines de la maîtrise du français (écrit et oral), des mathématiques et de l'outil informatique. À partir de cette analyse, les équipes pédagogiques déterminent précisément les réponses à apporter à ces difficultés, dans le

UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE AVEC QUELS PRINCIPES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES ?

cadre d'une pédagogie individualisée. Cette stratégie se traduit par l'élaboration d'un plan de formation individualisé qui fixe les objectifs à atteindre dans chacune des disciplines.

Le moment le plus important est celui de la restitution. Elle se fait de manière individuelle afin de permettre aux stagiaires de bien comprendre où se situent leurs lacunes et quels sont les objectifs à atteindre.

Afin d'établir le lien entre la formation et le projet professionnel du jeune, ces compétences "essentielles" acquises pendant les séquences pédagogiques (lecture des textes, rédaction et utilisation de documents, communication verbale, calcul, capacité de raisonnement logique, utilisation de l'outil informatique) seront peu à peu affinées en fonction de la maturité du projet et des besoins nécessaires pour l'exercice d'un métier ou la réussite de tests d'entrée dans une formation professionnelle qualifiante.

L'acquisition et l'évaluation des compétences

Chaque stagiaire travaille sur les objectifs définis par le positionnement, à partir de modules supports construits par les formateurs. Ces modules sont organisés selon une progression pédagogique découpée par objectifs d'apprentissage.

Ils sont en général construits de la manière suivante :

- >> L'étape 1 est un rappel de cours avec des exemples.
- >> L'étape 2 est une phase d'évaluation formative liée à l'apprentissage.
- >> L'étape 3 est celle de l'évaluation sommative afin d'évaluer les connaissances acquises.

Lorsque le stagiaire pense avoir atteint l'objectif défini par le module, il fait valider les acquis par le formateur. La validation d'un module doit amener le stagiaire à prendre conscience de ses acquis. Les formateurs insistent sur la nécessité de prendre le temps nécessaire pour pouvoir progresser, ils invitent constamment les stagiaires à chercher les réponses par euxmêmes et à comprendre leurs erreurs.

En raison de la très grande liberté d'action dont ils disposent, les formateurs peuvent décider du rythme à donner aux apprentissages et consacrer beaucoup de temps à la présentation d'une notion importante pour qu'elle puisse être acquise. Ils ont aussi recours aux techniques informatiques afin de diversifier leurs supports d'enseignement. Les stagiaires trouvent sur différents sites des séries d'exercices qui complètent celles qui leur sont données. Ils peuvent s'entraîner et corriger seuls leur travail, ce qui renforce leur autonomie au cours du processus d'apprentissage.

Au-delà des supports additionnels, les outils informatiques sont souvent intégrés dans la démarche pédagogique elle-même et lui servent de support pour approcher de manière différente les apprentissages et développer les pratiques d'auto-évaluation.

Cette stratégie requiert des ressources pédagogiques performantes (les modules sont souvent réaménagés), une très grande disponibilité de la part du formateur et un travail en petits groupes.



Le suivi de la progression

La progression et la validation des acquis sont enregistrées sur un document de suivi rempli par le stagiaire et/ou le formateur. Selon les Écoles, ce document peut prendre une forme différente. Dans tous les cas, ce document permet aux stagiaires et aux formateurs de savoir, au jour le jour, ce que chaque stagiaire accomplit dans les différentes disciplines.

Il permet également au stagiaire de mesurer sa propre progression, de mémoriser ses acquis et, comme le souligne un formateur "de prendre ses apprentissages en main", c'est-à-dire de formuler des jugements personnels du type: "j'ai acquis, donc j'ai progressé".

L'implication du stagiaire dans sa démarche d'apprentissage et d'auto-évaluation est évidemment fonction de son degré d'autonomie mais il reste toujours important que le stagiaire puisse s'attribuer une responsabilité dans ses progrès si l'on cherche à renforcer ses sentiments de compétences et son intérêt pour le domaine d'apprentissage. Les compétences validées seront consignées dans le portefeuille de compétences et serviront aussi à rédiger le certificat de fin de formation. D'une manière générale, la formation poursuit un double objectif : développer des acquis et la conscience de ses apprentissages (appropriation par le stagiaire) afin de développer la conscience de ses compétences.

3 - L'apprentissage en entreprise : l'alternance

L'alternance est au coeur du dispositif des Écoles et les entreprises sont étroitement associées au processus de formation.

Les stages représentent environ la moitié du temps de formation, ils peuvent être d'une durée d'une à quatre semaines en fonction de l'organisation des Écoles. Ils ont pour principal objectif de construire le projet professionnel, mais sont aussi le lieu d'acquisition et d'évaluation des compétences techniques et sociales.

L'ENTREPRISE: LIEU DE CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL

L'orientation du stagiaire vers tel ou tel secteur n'est pas définie à l'avance, l'E2C travaille donc avec l'ensemble des secteurs professionnels.

Le choix du lieu de stage et la nature des activités qui vont être confiées au stagiaire sont fortement individualisés en fonction du désir du stagiaire, de ses possibilités réelles, de l'avancée dans la définition de son projet professionnel.

Les entreprises offrent d'abord le lieu de confrontation au réel dont les stagiaires ont besoin. Les stages permettent de corriger ou de valider les représentations que les stagiaires peuvent se faire d'un métier ou d'un secteur professionnel. Ils permettent de mesurer, en grandeur réelle, les contraintes et les exigences du métier mais aussi les possibilités qu'il offre.

Dans la première étape de leur parcours les stagiaires sont incités à découvrir des secteurs auxquels ils n'avaient pas pensé mais qui sont porteurs d'emplois et peuvent leur être accessibles (le bâtiment, la restauration, les services à la personne...). Dans certaines écoles, il y a même un seuil minimal fixé à trois métiers à découvrir pour chaque stagiaire.

Il n'y a jamais obligation pour le stagiaire de s'orienter vers tel ou tel secteur mais cette première étape de découverte est suivie d'une seconde : celle du choix, voire de la confirmation du projet. Le stagiaire peut alors effectuer des stages dans plusieurs entreprises du même secteur professionnel, sur le même métier.

La troisième étape est celle de l'affirmation du projet et de la recherche d'emploi, qui peut être aussi la recherche d'une formation professionnelle qualifiante pour accéder au métier choisi pendant le parcours.

L'ENTREPRISE : LIEU D'ACQUISITION ET D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES TECHNIQUES ET SOCIALES

Chaque stage est préparé en amont et fait l'objet d'un travail d'analyse approfondi en aval (rapport de stage), il donne lieu aussi à au moins une visite par le formateur référent qui rencontre à cette occasion le stagiaire et son tuteur.

Les fréquents bilans de stages permettent de proposer les réorientations éventuelles.

L'évaluation porte sur les compétences sociales, elle est faite à partir d'une grille qui a été construite avec les entreprises et validées par elles. Ces compétences sociales ou socio-professionnelles sont regroupées selon trois rubriques :

- >> l'attitude au travail (respect des horaires, prise d'initiatives, organisation de son travail, conscience de ses responsabilités...),
- >> la qualité du travail (choix des outils et des matériaux, respect des délais et des critères de qualité...),
- >> la communication et l'intégration dans l'équipe (collabore avec les autres au sein de l'équipe et de l'entreprise, pose des questions en cas de besoin, respecte la hiérarchie...).

L'évaluation porte aussi sur les compétences techniques, il s'agit au début surtout d'évaluer l'exécution de tâches simples, définies par le tuteur. A mesure de l'avancée du parcours, l'évaluation porte sur des gestes professionnels, voire des activités, dans le métier choisi.

Le stagiaire est très impliqué dans le processus de validation. Le lieu et les objectifs de chacun des stages, la nature des activités réalisées et validées, les compétences sociales évaluées, sont reportées dans le portefeuille de compétences et serviront à établir le certificat de compétences.

Le stagiaire constitue ainsi une première expérience professionnelle qui va l'aider considérablement dans sa recherche d'emploi.





Dans ce partage de la formation du jeune avec l'entreprise, la qualité du partenariat et des échanges entre l'E2C et les entreprises est primordiale. Ce partenariat dépasse le cadre des stages et permet d'organiser régulièrement des présentations de métiers par les professionnels ou des visites d'entreprises ou de chantiers avec de petits groupes de stagiaires.

4 - Les outils construits par le Réseau

Depuis leur démarrage et pour répondre à leurs besoins, les Écoles ont construit des outils : référentiels de formation, modules de positionnement, de formation et d'évaluation, grilles d'évaluation des compétences techniques et sociales acquises en entreprise, attestation et certificat de compétences.

Pour mener à bien le processus commun d'évaluation et de validation, elles ont réuni et confronté ces ressources pédagogiques pour produire des outils communs qui sont aujourd'hui en cours de test et pourront évoluer. Il s'agit principalement :

- >> du certificat de compétences,
- >> du portefeuille de compétences,
- >> des référentiels en français, mathématiques et informatique.

Ces outils reposent sur les mêmes valeurs, ils ont pour but d'adopter un même langage au niveau de l'évaluation mais les Écoles restent libres d'adopter les démarches, les métho des et les supports pédagogiques qui leur conviennent en fonction des spécificités de leur contexte. C'est cette liberté qui leur permet de rester innovantes.

Ce sont les outils communs qui sont présentés ci-dessous et en annexe, dans leur état d'avancement actuel.

LE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

Le stagiaire, à l'issue de son parcours se voit délivrer une attestation de formation, sous la forme d'un certificat. Le certificat est le reflet des finalités et de la démarche pédagogique de l'E2C. Il atteste donc (cf Annexe E page 71 "Projet de Certificat National de Compétences"):

- >> du nombre d'heures de formation effectuées en entreprise et à l'Ecole,
- des compétences acquises dans le domaine des connaissances générales, reflet de l'exigence d'amener les stagiaires E2C à l'acquisition d'un socle de connaissances,
- >> des compétences professionnelles techniques acquises et validées en entreprise,
- >> des compétences socioprofessionnelles acquises en entreprise et à l'école mais validées par l'entreprise dans le cadre professionnel.

Ce certificat, qui s'inscrit dans une pédagogie de la réussite, permet aux stagiaires de mesurer les progrès accomplis au cours de leur passage à l'E2C et d'identifier leurs acquis. Il doit faciliter l'accès à l'emploi ou à une formation professionnelle qualifiante. Tout ne peut pas figurer dans le certificat et il est nécessairement accompagné d'un portefeuille de compétences auquel on peut se référer facilement pour en savoir plus.

Ainsi, une entreprise voit immédiatement sur le certificat la nature des stages effectués, l'orientation du projet professionnel, les principales compétences techniques et socio-professionnelles validées mais peut se reporter au portefeuille pour obtenir plus de précisons. Un centre de formation voit sur le certificat un résumé des connaissances acquises dans les différents domaines mais se reporte au portefeuille pour connaître plus précisément les compétences validées dans ces domaines et à quel niveau.

Le certificat et le portefeuille de compétences s'inscrivent dans la perspective de la formation tout au long de la vie et sont conçus de manière à faciliter, par la suite, une Validation des Acquis de l'Expérience.

Notons que les Écoles s'efforcent aussi, en fonction de la demande des stagiaires et de leurs possibilités, de leur faciliter l'accès à des diplômes, certificats ou qualifications sociales tels que le Certificat de Formation Générale, le Brevet des Collèges, l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, le certificat de Navigation sur Internet, le Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur... Elles les préparent aussi, dans le cadre de l'individualisation, à passer les tests pour une entrée en formation qualifiante ou diplômante.

Dans certaines Écoles, les évaluations sont soumises au Dispositif Académique de Validation des Acquis qui entérine les degrés acquis et établit une attestation de compétences qui est donnée au stagiaire.

L'idée de reconnaissance sociale liée à la remise du certificat de compétences est renforcée dans certaines écoles par l'organisation d'une cérémonie à caractère solennel, en présence, par exemple, de chefs d'entreprises.

LES RÉFÉRENTIELS

Conformément au *Livre Blanc*, la finalité de la formation à l'E2C est d'obtenir le socle indispensable pour réussir son entrée dans la vie active. Les E2C ont, à cet égard, une obligation de moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Elles s'appuient pour cela sur le socle commun des connaissances et des compétences (décret du 11 juillet 2006). Inspiré par les huit compétences clés définies au niveau européen, ce socle est garant d'une exigence et contribue à assurer la lisibilité des acquis des stagiaires. Il faut souligner toutefois :

- youe le travail réalisé dans une E2C dépasse ce cadre, qui définit " ce qu'il est indispensable de maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire". En effet la formation à l'E2C est construite sur le modèle pédagogique de l'alternance école/entreprise, elle a pour finalité la construction d'un projet professionnel, elle s'appuie sur l'acquisition de connaissances générales mais aussi de compétences techniques et socioprofessionnelles,
- >> que l'E2C s'adresse à de jeunes adultes sans diplôme ni qualification, de niveaux et de parcours très hétérogènes, pour les accompagner vers un emploi stable dans un laps de temps relativement court au regard de leurs lacunes.



Des référentiels avaient été construits depuis plusieurs années par chacune des Écoles de la 2° Chance pour définir les objectifs, les progressions et les niveaux d'évaluation. Afin de se doter d'un cadre de référence commun qui leur permet de nommer les acquis de la même manière sur le certificat de compétences, les Écoles ont donc produit des référentiels communs en faisant le choix d'un langage et de définitions qui facilitent la compréhension pour une entrée en formation et qui soient en cohérence avec une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Des référentiels par discipline enseignée, communs aux Écoles, existent et sont disponibles. Ils sont aujourd'hui en cours de test et continuent d'évoluer. Le travail des Écoles n'est pas terminé, mais elles disposent aujourd'hui de principes et d'outils de référence pour pouvoir progresser. A titre d'exemple, on trouve, en *Annexe D page 70*, la grille d'évaluation des compétences techniques et socio-professionnelles acquises en entreprise.

En ce qui concerne les compétences acquises dans le domaine des connaissances générales, des référentiels de formation ont été construits dans chaque discipline, en référence aux niveaux de l'Éducation Nationale, ils permettent de construire les positionnements, de définir les progressions pédagogiques et les modules de formation.

En mathématiques par exemple, le premier niveau concerne les connaissances de base acquises au cours du primaire et jusqu'en 5°, le deuxième niveau va de la 4° au CAP/BEP, le troisième niveau concerne les acquisitions 3° /lycée.

En français, ces référentiels sont articulés autour de grands axes : lire, écrire et communiquer à l'oral. Ils visent des objectifs pratiques qui permettront de nommer les acquis du stagiaire sur le certificat de compétences de façon lisible pour un employeur ou un centre de formation. Par exemple : savoir rédiger une lettre de motivation, écrire à une administration...

Les objectifs en informatique s'inspirent du référentiel du B2i qui fournit une grille analytique de progression. Les enseignements ont, ici aussi, une finalité pratique. Le rapport de stage, la revue de presse sont tapés sur ordinateur (la production d'un document bien présenté est souvent source de satisfaction et de fierté). L'utilisation de l'informatique est l'occasion d'apprentissage de logiciels. Elle permet aussi l'utilisation de didacticiels de remise à niveau en mathématiques et en français.

En ce qui concerne les compétences professionnelles, chaque profession renvoie à un référentiel professionnel bien spécifique. Les compétences sont donc identifiées selon le champ professionnel et validées par les tuteurs en entreprise, en terme d'activités professionnelles réalisées. Le ROME sert généralement de référence pour les différents métiers.

Les compétences socio-professionnelles, indispensables à l'intégration dans la vie professionnelle, ont été identifiées par les E2C en relation avec les entreprises. Validées elles aussi par les tuteurs, elles sont articulées avec les compétences techniques professionnelles.

LE PORTEFEUILLE DE COMPÉTENCES

S'il n'existe pas aujourd'hui un « modèle » commun de portefeuille de compétences dans les écoles de la 2º chance, toutes les écoles le pratiquent sous différents noms ou formes et sont d'accord sur les deux aspects essentiels de celui-ci : premièrement, il s'agit d'un objet, sous forme d'un dossier (lutin, classeur,...) personnel constitué par chaque stagiaire tout au long de la formation et au delà ; deuxièmement, c'est le résultat d'une démarche du stagiaire (qui demeure propriétaire et maître de son utilisation) et des écoles par leurs pratiques de capitalisation et évaluation des acquis, ainsi que d'accompagnement des parcours.

Cet objet et cette démarche prennent tout leur sens au sein des écoles avec un objectif double :

- >> la reconnaissance et mise en valeur par le stagiaire lui même de ses acquis de l'expérience (personnelle, sociale et professionnelle) et de la formation;
- >> la reconnaissance au plan social, institutionnel et/ou professionnel de ces acquis, dans une logique de développement de son employabilité, d'insertion sociale et professionnelle (préparation des entretiens d'entrée en formation, d'embauche, ...) ou, d'une manière plus large, de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience et de la formation tout au long de la vie.

Le portefeuille de compétences est donc le reflet du travail d'élaboration du projet personnel et professionnel du stagiaire tout au long de son parcours dans l'école. Tous les apprentissages et expériences sont capitalisés, autant ceux découlant des recherches de stages et les techniques apprises et mise à l'œuvre pour y parvenir, que les compétences socioprofessionnelles et/ou techniques validés pendant les stages réalisés. Et les acquis de la formation (français, mathématiques, informatique, ...) prennent tout leur sens autour de cette "colonne vertébrale" qu'est devenu le projet personnel et professionnel.

Les éléments constitutifs du portefeuille sont, par définition, divers mais, sans prétention d'exhaustivité, on trouve généralement :

- >> éléments sur « l'histoire de vie » (récits, généalogie professionnelle, ...);
- » les acquis de la formation, antérieurs à l'Ezc et au sein de celle-ci : carnet de compétences, évaluations, attestations et brevets divers (BAFA, AFPS, ...), réalisations qui ont du sens pour le stagiaire et pour la valorisation et mise en perspective de son projet (textes, documents, dossiers,...);
- >>> les acquis de l'expérience personnelle, sociale et professionnelle, antérieure et, sur tout, durant le parcours à l'E2c: projets réalisés à la maison, dans le quartier, dans les associations, à l'école; les compétences sociales et/ou techniques validées pendant les stages ou autres expériences professionnelles; les réalisations au cours de ces expériences (photo d'un objet fabriqué, par exemple); ...





Il est important d'insister sur deux éléments importants :

- >> la "logique de la preuve" dans la capitalisation des acquis : les formateurs insistent sur l'importance de la collecte de ces preuves car très souvent les stagiaires ne gardent pas de traces officielles de tout ce qu'ils ont fait auparavant;
- l'objectif du portefeuille de compétences est de s'approprier la démarche dans le but de la continuer après l'École de la 2º Chance dans une perspective de reconnaissance et validation des acquis ainsi que de formation tout au long de la vie tel que cela est préconisé dans le Livre Blanc.

De façon plus ou moins explicite, les Écoles de la 2° Chance mettent en œuvre des conceptions de la formation et de l'apprentissage qui sont très proches de la théorie sociale cognitive de l'apprentissage d'Albert Bandura (2003) qui met l'accent sur l'importance des sentiments de compétences que peuvent développer les personnes. Pour des jeunes qui arrivent avec des lacunes et des sentiments de compétences faibles en matière de connaissances scolaires, il est particulièrement important que l'évaluation soit l'occasion de mettre l'accent sur leurs acquis et sur leurs progrès. Sur ce plan, les pratiques de portefeuilles de compétences – dans lesquels les acquis sont systématiquement consignés au fur et à mesure des apprentissages – en permettant de mémoriser ces acquis et aussi de savoir les nommer, peuvent jouer un rôle majeur.

5-La place du stagiaire dans le processus d'évaluation/validation

Il est intéressant au-delà des outils eux-mêmes, de regarder de plus près la dynamique pédagogique à l'œuvre dans leur utilisation, c'est sans doute là que se situent les spécificités de l'E2C. Bien que chaque École de la 2° Chance dispose dans ce domaine d'une totale autonomie, il est possible de relever des principes communs. L'évaluation est mise en œuvre dans le cadre d'une conception formative : on met l'accent sur les points réussis, les documents de suivi permettent de récapituler des connaissances nécessaires, de proposer des exercices adaptés au niveau de chacun, de fixer des objectifs individualisés et de mesurer sa progression.

L'engagement du stagiaire dans ses apprentissages est recherché de façon systématique. Les acquisitions sont notées au gré de la progression dans un domaine d'apprentissage. La procédure de validation actuellement mise en place privilégie, sans contrainte de temps, les échanges individuels et collectifs au sein desquels les stagiaires ont un rôle actif. Aider les stagiaires à prendre conscience de leurs progrès constitue un objectif partagé au sein des E2C, cette prise de conscience étant susceptible d'accroître la motivation pour les apprentissages et les sentiments de compétences relatifs au domaine étudié.

PLACE DU STAGIAIRE DANS LA RESTITUTION DES RÉSULTATS ET LA VALIDATION DES ACQUIS

La validation des acquis est faite soit dans le cadre d'un entretien individuel, soit à l'occasion d'un regroupement. La revalorisation du stagiaire à ses propres yeux est au

cœur du processus de formation et d'évaluation. Le formateur informe le stagiaire de ce qu'il estime acquis ou en voie d'acquisition et lui demande s'il est d'accord avec les résultats qui lui sont communiqués.

Le travail sur la mémorisation des apprentissages est important même s'il prend, selon les Écoles, différentes formes : fiches de suivi, travail individuel ou en groupe...

Les validations portent sur ce qui est réussi. Ce qui n'est pas atteint est identifié comme un nouvel objectif de progrès. Les formateurs insistent particulièrement sur la nécessité de prendre le temps nécessaire pour pouvoir progresser, ils mettent régulièrement l'accent sur les progrès que les stagiaires ont accompli depuis leur entrée à l'E2C et s'intéressent toujours à la manière dont les progrès sont intégrés. Cela est vrai dans tous les domaines d'apprentissage, qu'ils soient scolaires ou sociaux.

La validation des acquis, selon de telles modalités et dans un tel cadre, est une activité d'échange qui réclame du temps. Le formateur est soucieux du fait que le stagiaire soit totalement impliqué dans le processus et que des conseils appropriés, relatifs à la conduite de son parcours, lui soient fournis à cette occasion.

PLACE DU STAGIAIRE DANS LE SUIVI DE SON PARCOURS

Le document de suivi des parcours, quelle qu'en soit la forme, est un élément essentiel de la validation de la formation des stagiaires. En mettant en relief leurs atouts et leurs acquis de manière très personnelle, il est le moyen pour eux de s'auto-valoriser, de développer leurs sentiments de compétences, et de savoir parler de leurs acquis. Les jeunes sont impliqués dans son élaboration.

Pour le stagiaire, que ce soit en groupe ou avec son référent, le retour de stage est le moment privilégié pour faire le point sur ses acquis, ses prochains objectifs, les freins rencontrés et les solutions à y apporter. Le travail en groupe peut également être l'occasion de développer sa connaissance d'autres métiers.

Quel que soit le document de synthèse utilisé (rapport de stage, fiche, etc), il s'agit de s'approprier le vocabulaire professionnel, de préciser les tâches effectuées en autonomie ou accompagné, de mesurer sa progression et de s'assurer également de la validité de son projet professionnel. Le réalisme du projet professionnel est ainsi mis à l'épreuve des faits sans jugement de valeur sur les qualités intrinsèques du jeune. Il n'y a pas d'échec, seulement inadéquation de l'orientation.

PLACE DU STAGIAIRE DANS LE TRAVAIL D'ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL, QUI S'INSCRIT PLUS LARGEMENT DANS UN PROJET DE VIE

Lorsque les stagiaires entrent à l'E2C, 4 étapes les conduisent à l'insertion professionnelle :

betape 1: Évaluation et plan de formation. Les stagiaires disposent d'un classeur dans lequel ils insèrent le bilan réalisé et les objectifs de progression personnels qui leur sont donnés. Ce document précise ce que le stagiaire aura à faire à l'E2C.

A l'issue d'une période d'intégration progressive, le stagiaire confirme son engagement à suivre sa formation l'E2C.

**Toute de la confirmation de la confi



- Étape 2 : Émergence de projet. Des stages (au moins 3) aident le stagiaire à décider de son cheminement professionnel.
- >> Étape 3 : Confirmation du projet.
- >> Étape 4 : Plan d'insertion qualifiante (signature d'un contrat de travail ou entrée en formation professionnelle qualifiante).

Chaque période de stage en entreprise donne lieu à la détermination d'objectifs spécifiques en liaison avec l'analyse des tâches accomplies. L'aide à l'accompagnement du projet professionnel est un axe très complexe du travail du formateur. Certains projets professionnels peu réalistes doivent être remis en cause, sans que cela n'entraîne dépréciation et/ou découragement.

On tente à l'E2C de faire émerger les intérêts "sans trop induire". On laisse le stagiaire aller là où il le désire mais on lui donne cependant des informations sur les secteurs qui sont porteurs ou non d'emplois. C'est l'expérience qui fait cheminer le projet, car l'expérience vécue au cours des stages amène les jeunes à se confronter à une réalité du monde du travail que certains ne veulent pas voir en dépit des difficultés rencontrées (jeunes filles mères de famille isolées voulant travailler avec des enfants, stagiaires qui veulent aider les personnes en difficulté parce qu'ils ont eux-mêmes été aidés, CAP offrant peu de débouchés...). Afin d'aider à prendre conscience de certaines difficultés sans faire renoncer pour autant les stagiaires, les formateurs valorisent toutes les possibilités d'aide au choix qu'offre l'alternance, ils incitent aussi les stagiaires à explorer d'autres pistes en leur faisant découvrir des secteurs qu'ils ne connaissent pas ou sur lesquels ils ont des représentations erronées, avec plusieurs méthodes pour mieux mesurer les avantages et inconvénients d'un métier :

- >> accueillir des professionnels qui présentent très concrètement leurs métiers,
- >> faire réaliser aux stagiaires des enquêtes sur les métiers,
- >> procéder à des initiations sur des plates-formes techniques dans des organismes de formation professionnelle (CFA, AFPA...) avec des groupes d'apprenants.

Le travail effectué lors de la rédaction du rapport de stage prend place dans le portefeuille de compétences et donne l'occasion aux stagiaires de se préparer à un entretien d'embauche et les initie à l'écriture de leur lettre de candidature et à la préparation de leur CV.

Le formateur doit veiller à ce que le stagiaire "trouve" les mots pour décrire les situations. Cette tâche s'avère particulièrement complexe car beaucoup de jeunes ne disposent pas du vocabulaire nécessaire. Il faut donc "leur donner du temps pour formuler et veiller à ne pas tomber dans la précipitation".

Si le projet paraît velléitaire, le formateur rencontre le stagiaire et lui propose d'établir un contrat écrit précisant les étapes du projet et les moyens à mettre en œuvre pour le réaliser. Dans certains établissements, le travail sur le projet de vie et le projet professionnel est renforcé dans le cadre d'un atelier "activités" dont les objectifs consistent à aider les stagiaires à acquérir un sens critique à l'égard d'eux-mêmes et à relever les points forts sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour la mise en œuvre de leur projet. La durée de la formation, les occasions répétées de stages professionnels et le suivi systématique des

stagiaires, permettent de tester valablement la pertinence du projet professionnel. Les stagiaires sont ainsi soutenus dans leur choix, renforcés dans leurs sentiments de compétences, et accompagnés dans leur parcours professionnel.

6 - L'accompagnement des stagiaires, rôle du référent et du travail d'équipe

L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

L'accompagnement est un des aspects majeurs des E2C, en effet les stagiaires viennent de milieux défavorisés, ils sont en situation d'échec scolaire, ils n'ont pas eu accès au bon moment aux informations nécessaires et ils ont souvent été orientés vers des métiers et des formations non choisies. Ce qui caractérise les l'E2C, quand on les compare à d'autres structures de formation, c'est probablement la qualité de l'accompagnement et sa durée possible.

Du point de vue de la qualité, les E2C prennent en charge le suivi de la formation dans ses différentes dimensions : scolaire, éducative, professionnelle, personnelle et sociale. Ces différentes dimensions sont liées : une difficulté personnelle, par exemple, peut mener à un échec sur le plan professionnel. L'accompagnement s'adresse à la personne dans sa globalité et c'est sans doute un des leviers de la réussite des publics.

Il contribue à construire un sentiment de sécurité chez les stagiaires. On évite de faire les choses à leur place mais on est là près d'eux lorsqu'ils ont besoin d'une aide. Les E2C ont mis en place un système de référent, interlocuteur privilégié du stagiaire sur la durée de son parcours, qui peut l'écouter et l'aider à redonner un sens à son avenir professionnel.

Du point de vue de la durée, on notera que l'accompagnement ne se limite pas au temps de la formation mais se poursuit après la fin du parcours.

A l'issue de la formation reçue à l'E2C les jeunes sont suivis le plus souvent pendant une année, qu'ils soient salariés, en formation ou toujours demandeurs d'emploi ce qui permet aux équipes pédagogiques de les accompagner jusqu'à leur insertion professionnelle. On notera que les formateurs reçoivent fréquemment des nouvelles, des demandes de conseil, des témoignages de satisfaction et de reconnaissance de la part de stagiaires sortis de l'E2C depuis plus d'un an.

Dans toutes les Écoles, lorsque les stagiaires sont interrogés sur le suivi, les termes "accompagnement, écoute, soutien, confiance" sont ceux qui reviennent le plus souvent. Cette posture d'accompagnement n'est pas facile à tenir pour les formateurs qui sont confrontés à une diversité de problèmes qu'il faut écouter et pour lesquels il n'y a pas toujours de solution immédiate.

C'est aussi la raison pour laquelle les Écoles ne travaillent pas seules et construisent des partenariats avec les structures sociales (CAF, services de santé...) et s'entourent des services de professionnels spécialisés (assistantes sociales, psychologues...).





LE RÔLE DU RÉFÉRENT DANS L'ACCOMPAGNEMENT

Toutes les Écoles ont mis en place un système de référent qui permet d'assurer un rôle pédagogique de suivi du jeune.

Dans certaines Écoles, le référent est un formateur de l'équipe pédagogique, en charge d'une dizaine de stagiaires dont il va assurer le suivi, pour le compte de l'équipe.

- >> Il fait le point régulièrement sur l'avancée du parcours en entreprise (auprès desquels il effectue un suivi : entretien téléphonique, visites en entreprise), et dans les différentes disciplines.
- >> Il aide le stagiaire à identifier ses réussites et à se donner de nouveaux objectifs de progrès.
- >> Il est amené à prendre contact avec les Missions Locales, et d'autres structures.
- >> Il aide les stagiaires à chercher les informations dont ils ont besoin.

Il connaît bien la situation de chaque jeune, il collecte les informations et les rapporte à l'équipe des formateurs.

Si les difficultés rencontrées ne peuvent pas être traitées à l'E2C, on contacte alors une autre structure. Si par exemple un jeune est absent et qu'il n'a pas téléphoné, son référent prend contact avec lui. L'objectif final est bien de responsabiliser les stagiaires tout en les accompagnant : les stagiaires ne doivent pas se sentir seuls et le formateur, chaque fois que c'est possible, doit s'appuyer sur ceux qui peuvent soutenir le stagiaire dans ses projets (parents, grand frère, relation). Dans certaines Écoles toutefois, l'accompagnement en entreprise est confié à un formateur plus spécialisé dans ce domaine.

Le suivi social peut également être confié à un formateur spécialisé, certaines Écoles font aussi appel aux services d'un psychologue qui aide le stagiaire sur les problèmes de santé (grossesse, addictions, obésité...) problèmes psychocognitifs, problèmes avec la justice... et le met en relation avec les services spécialisés (CAF, services de santé ...).

PLACE DU TRAVAIL D'ÉQUIPE DANS L'ACCOMPAGNEMENT

La notion d'équipe pédagogique ne recouvre pas absolument les mêmes réalités selon les Écoles, on peut cependant repérer des caractéristiques communes.

Les formateurs sont fortement impliqués dans leur travail.

Même si, selon les Écoles, certains rôles peuvent être spécialisés, la plupart du temps les formateurs participent à l'ensemble des activités :

- >> l'accueil et le recrutement des stagiaires,
- >> la conception des progressions et des outils pédagogiques,
- >> le positionnement, la définition des parcours et l'organisation des ateliers individualisés dans leurs disciplines,
- >> l'évaluation des acquis,
- >> les entretiens de régulation,
- >> les entretiens de suivi et de bilan.

Dans certaines Écoles, ce sont eux qui effectuent, en tant que référents, les visites en entreprise. Ils sont aussi amenés à encadrer diverses activités en fonction de leurs compétences (visites, voyages, projets montés par les stagiaires...).

Il y a donc une certaine polyvalence qui facilite la circulation des informations, renforce

la cohésion et contribue certainement à la cohérence des parcours pour les stagiaires. Les réunions d'équipe hebdomadaires sont instituées et permettent essentiellement de faire le point sur le parcours de chaque jeune.

Ce travail est rendu possible par la qualité des moyens et de la logistique mis à la disposition des équipes.

7- Des pratiques pédagogiques innovantes

On voit donc se dégager un modèle pédagogique propre aux Écoles de la 2° Chance, qui s'appuie sur les principes définis par la Charte et se traduit par des outils élaborés en concertation par les Écoles. Le Certificat de compétences remis en fin de parcours reflète bien cette volonté d'une démarche commune.

Cependant, les Écoles doivent rester innovantes et ne pas s'enfermer dans un cadre trop rigide qui leur ferait perdre leur capacité d'adaptation aux demandes de leur environnement. Le travail d'harmonisation a permis de développer un cadre dans lequel les pratiques pédagogiques, d'une manière tout à fait volontaire, ne sont ni uniformisées ni standardisées. Les Écoles développent ainsi des projets spécifiques en lien avec leur contexte particulier dont il est important de rendre compte ici pour mieux saisir leurs capacités d'innovation. On soulignera un autre fait remarquable : les Écoles se réunissent régulièrement pour échanger sur ces pratiques qui ne sont pas transférables directement d'une École à l'autre mais sont une source d'enrichissement mutuel pour la réflexion pédagogique et la naissance de nouvelles idées. Il semble utile de donner quelques exemples, non exhaustifs, de projets menés par des Écoles en fonction de leur contexte et de leurs partenaires locaux. Ils ont été choisis, parmi beaucoup d'autres, en fonction de leur singularité et de leur variété.

Exemple E2C en Champagne-Ardenne

LA DÉLIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES PAR LE DAVA

L'apprentissage de gestes professionnels de base dans le métier choisi peut s'accompagner d'une première "production d'acquis professionnels" validée. Pour exemple, en vue de délivrer des attestations de compétences professionnelles, l'E2C en Champagne-Ardenne, en accord avec la Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), a défini par métier les compétences à mettre en œuvre et à évaluer en entreprise. Ces fiches métiers s'appuient sur les profils de poste de l'entreprise d'accueil pour l'identification des activités à évaluer ou sur le référentiel du diplôme qui se rapproche le plus des objectifs de la période en entreprise. Le tuteur en entreprise évalue les compétences acquises et cosigne avec le jeune la grille d'évaluation de compétences. Sur la base de cette grille, le DAVA réalise et délivre les attestations de compétences. Les "savoir-être" liés aux métiers sont intégrés dans la description d'une compétence. Une approche qui marque la première "référence métier" du stagiaire et l'implique dans ses choix de sortie du dispositif : soit une sortie vers une qualification dans le métier, soit une sortie vers un emploi "ciblé", avec de premières références pour dédramatiser les entretiens, et une ouverture à la VAE.



Exemple E2C Tours Val de Loire

FORMATION DES TUTEURS : LES ENTREPRISES FORMENT LES ENTREPRISES

L'E2C Tours Val de Loire s'est doté d'un Conseil d'Entreprise, lieu de réflexion sur l'accès à l'emploi des jeunes de premier niveau de qualification. Dès les premières réunions, et compte tenu des caractéristiques du public et de l'importance de l'alternance, il est apparu nécessaire de créer un module de formation au tutorat, adapté, tant pour l'accueil et que l'accompagnement, au profil des stagiaires.

Une formation au tutorat, destinée aux entreprises partenaires du dispositif, plus habituées à une alternance plus conventionnelle (contrat d'apprentissage et/ou de professionnalisation), a donc été mise sur pied en partenariat avec le Centre de Formation du Groupe Auchan.

Une action de formation axée sur la spécificité de ce public en termes d'acquisitions de compétences professionnelles et sociales (faible niveau de compétence, autonomie limitée...), l'accompagnement des stagiaires dans la découverte et l'apprentissage des premiers gestes professionnels, l'évaluation de la séquence en entreprise. Cette formation de tuteur a été organisée en septembre 2006, avec le soutien logistique du groupe Auchan, et neuf "tuteurs" d'entreprises partenaires l'ont suivi. Leur satisfaction est telle, que le Conseil d'Entreprise demande de pérenniser cette action, qui sera reconduite en fonction des besoins de nos entreprises partenaires.

Exemple E2C Mulhouse

UN OUTIL DE FORMATION CONSTRUIT AVEC L'ENTREPRISE : LE "TRAVAIL ACCOMPAGNÉ"

Parmi les stagiaires reçus par l'E2C de Mulhouse, certains jeunes présentent de grandes difficultés à aborder l'entreprise et le travail. Pour eux, un outil spécifique de travail "accompagné" a été mis au point avec une entreprise, l'entrepôt Décathlon de Wittenheim-68-Région Est.

Pour amener le jeune à affronter ses craintes, ses timidités et ce qu'il croie être ses incapacités, l'entrepôt Décathlon a accepté de former quatre formateurs de l'E2C à un poste de travail "accessible", simple, autour d'une douzaine de gestes professionnels. Décathlon n'a pas demandé de délai ou de productivité pour l'exécution des tâches confiées, la formation des encadrants leur garantissait une parfaite exécution. L'ensemble des stagiaires est amené, individuellement, à travailler, avec l'encadrant, sur ce poste de travail, par séquence d'une demi-journée. L'encadrant présente le poste de travail, travaille avec le stagiaire, corrige ses erreurs et l'accompagne jusqu' à l'autonomie. La grande majorité des stagiaires est rassurée par la présence de l'encadrant, profite d'un véritable apprentissage à l'autonomie et termine l'exercice convenablement. Pour les quelques stagiaires qui n'arrivent pas à intégrer mentalement la douzaine de gestes professionnels à accomplir consécutivement et/ou qui n'arrivent pas à améliorer leur vitesse d'exécution, l'opération se renouvelle une deuxième, voire une troisième fois. Ces stagiaires en difficulté sont repérés et feront, pour le moins, l'objet d'une attention et d'un suivi très rapprochés.

Exemple E2C Marseille

LA FORMATION INDIVIDUALISÉE EN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Pour son extension sur le territoire de la Région PACA, l'E2C de Marseille s'est engagée, en partenariat avec IBM, dans la conception d'une **plateforme de formation individualisée** spécifique nommée EDA-E2C dans laquelle chaque stagiaire :

- suit sa propre progression, fonction du résultat de ses évaluations initiales (positionnement);
- utilise à la fois des supports d'apprentissage et des modules d'évaluation (sommative comme formative) ;
- bénéficie des contenus et des approches pédagogiques développés par l'E2C depuis 1998 pour la remise à niveau sur le socle de base (français, mathématiques, bureautique). Plusieurs dizaines de milliers de pages ont ainsi été médiatisées afin d'utiliser toutes les ressources d'un support informatique dédié à l'éducation (scénarisation, animation, son...). Où que soient localisées les antennes de l'E2C de Marseille et quels que soient les accompagnateurs, la progression pédagogique de chaque stagiaire est suivie en temps réel, sur la base de progressions pédagogiques homogènes (d'un niveau infra V jusqu'à l'accès à un niveau IV). Les éventuelles difficultés rencontrées lors de la remise à niveau sont identifiées non seulement par l'accompagnateur dans l'antenne mais aussi par le module de suivi de la plateforme. Chaque difficulté d'apprentissage est ainsi immédiatement repérée et peut faire l'objet d'une remédiation pédagogique. L'Ecole de Marseille a ajouté des outils importants au fonctionnement classique d'une plateforme de formation individualisée comme un système de suivi administratif des stagiaires et un gestionnaire de contenus permettant de mettre à disposition des compléments de cours.

Exemple E2C Essonne

UNE "FORMATION-ACTION" SUR LE PATRIMOINE ET OUVERTE SUR LA CITÉ

Un concours photo à destination du grand public, sur le thème "Couleurs du patrimoine", était lancé durant l'été 2006 par la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne. L'E2C en Essonne avait engagé en amont un travail sur le patrimoine avec le service Mémoire et Documentation et les Ateliers d'arts plastiques de cette communauté d'agglomération, et s'inscrivit tout naturellement dans cette opération. L'ensemble des stagiaires a alors suivi une formation à la photo numérique sous forme de quatre ateliers d'une heure et demi assurés par des professionnels. Ils ont aussi fait un travail approfondi sur l'importance de l'image dans notre société en général, et dans la presse et l'actualité en particulier, en parallèle du travail sur l'écrit conduit avec les mêmes supports. Après avoir accompli des visites historiques des cinq communes concernées, les stagiaires les plus motivés ont parcouru l'espace urbain en deux groupes et à plusieurs reprises, pour fixer ce qui leur semblait le plus parlant. Une trentaine de clichés ont été sélectionnés pour être présentés sous forme d'exposition lors de la manifestation des Journées du patrimoine. Au terme du choix effectué par un jury indépendant, le premier et le cinquième prix sont revenus à deux stagiaires de l'E2C. L'ensemble des photos réalisées par les stagiaires de l'E2C et par les gagnants du concours fait aujourd'hui l'objet d'une exposition itinérante : FNAC d'Evry, hall d'accueil Agora Sports, ateliers d'arts plastiques, mairie de Bondoufle, bibliothèque de Ris-Orangis, Conseil général de l'Essonne ... Au delà des contenus pédagogiques propres à ce travail avec l'outil photographique, ce projet est symbolique d'au moins trois aspects essentiels du travail mené au sein de l'École : l'interdisciplinarité, le partenariat, la valorisation et la reconnaissance sociale et institutionnelle du travail réalisé par les stagiaires.



Exemple E2C Seine-Saint-Denis

L'E2CYCLOPÉDIE

Depuis mars 2005, les stagiaires de l'E2C de Seine-Saint-Denis élaborent un ouvrage de type encyclopédique dans le cadre d'un atelier d'écriture. Cet ouvrage, qui a reçu le nom d'E2cyclopédie, vise à développer des connaissances linguistiques, ainsi que celles qui sont propres aux domaines abordés. Il contribue à développer des compétences de maniement des outils informatiques, de logique, de méthode et de coopération.

Chaque stagiaire choisit un sujet qui l'intéresse et qui est traité selon différents prismes : au minimum le stagiaire écrit un texte documentaire et un texte littéraire appelé aussi « libre » (fiction, témoignage ou poésie). Puis, il abordera son thème sous les angles Métiers, Arts ou Sciences et, éventuellement, Personnage historique réel ou fictif. Régulièrement, les stagiaires analysent ensemble leur travail. L'Ezcyclopédie a donc la spécificité de porter sur deux types de textes : documentaire et créatif. Les distinguer, manier les deux, passer de l'un à l'autre est utile pour une meilleure appropriation des codes de la lecture et de l'écriture.

Les stagiaires écrivent leurs textes sur Word et les relient entre eux. Ils lisent les écrits des autres et élaborent des liens pertinents qui par un clic envoient sur un autre texte. Ainsi le lecteur se promène et peut rencontrer un article documentaire aussi bien qu'un texte de fiction original. Au-delà du plaisir de la lecture, c'est une pédagogie de la transversalité des savoirs qui est visée. Ces écrits nécessitent un travail de recherche sur Internet, un travail d'écriture et de synthèse. Ils nécessitent aussi un travail sur la lecture orale, sur l'expression orale, et sur la coopération qui interviennent dans les phases de lectures croisées pour installer les liens entre textes et dans des étapes d'écriture à deux de certains textes.

L'Ezcyclopédie est un ouvrage qui s'étoffe petit à petit, grâce au travail des différents groupes. Elle porte la trace du passage de chaque participant et devient une mémoire vivante de l'Ecole. Au mois de mai 2007, les stagiaires ont présenté l'Ezcyclopédie au concours «Nos lycées, une mosaïque de talents» organisé par Plaine Commune, auquel ont accès des établissements de l'Education Nationale. Leur travail a remporté le Prix du rayonnement extérieur ainsi que le Prix spécial du jury.

8- Synthèse : des points clés et quelques préconisations

LES POINTS CLÉS

Les lignes de force qui se dégagent de notre enquête sur la validation des parcours des E2C s'inscrivent bien dans les recommandations du *Livre blanc sur l'éducation et la formation* qui mettait l'accent, en 1995, sur les grands objectifs généraux suivants : lutter contre l'exclusion, encourager l'acquisition de connaissances nouvelles, rapprocher l'école et l'entreprise, et traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation.

Ces lignes de force sont conformes aux objectifs qu'assignait le Livre blanc aux E2C :

- >> réinsérer des jeunes sans diplômes des quartiers défavorisés de grandes concentrations urbaines dans le cadre de dispositifs offrant une deuxième chance d'éducation,
- >> assurer ou renforcer un encadrement important par l'envoi de formateurs particulièrement qualifiés,
- >> développer chez les jeunes concernés la motivation, les capacités d'apprendre à apprendre, les connaissances de base et les aptitudes sociales,
- >> mettre en place des classes à effectifs réduits.

Ces lignes de force sont également conformes aux caractéristiques majeures des Écoles, telles qu'elles sont décrites par le Réseau E2C France :

- >>> les E2C se situent hors des schémas scolaires classiques et elles développent une pédagogie fondée sur l'individualisation des parcours et l'apprentissage de l'autonomie,
- >> les E2C constituent un dispositif spécifique et institutionnalisé qui permet aux jeunes de se construire une référence d'appartenance,
- >> les E2C proposent un parcours pédagogique complet et unifié, sans rupture,
- >> l'alternance est la clé de voûte du dispositif.

Il importe tout particulièrement que les procédures de validation des parcours des stagiaires soient également conformes aux principes qui ont guidé le développement des E2C. Nous avons pu constater que les procédures d'évaluation des stagiaires mises en place dans les E2C sont utilisées dans toutes leurs dimensions formatives. L'évaluation s'intègre dans un processus de formation qui s'appuie sur le développement d'un projet contractualisé et cela dans un cadre institutionnel qui permet à la fois de mettre en œuvre un apprentissage individualisé, le développement d'un projet personnalisé, le suivi très étroit du processus d'apprentissage.

Le stagiaire se trouve ainsi engagé dans une pratique réflexive sur ses apprentissages, accompagnée par un formateur qui peut aider le stagiaire à expliciter ses acquis, à en prendre conscience, à les mémoriser, à savoir les nommer et en parler et à s'en attribuer la responsabilité.

Il s'agit donc là de pratiques de formation qui visent à la fois à faire acquérir des compétences objectives nouvelles, et à renforcer les motivations à l'apprentissage des stagiaires ainsi que leurs sentiments de compétences. C'est une orientation pédagogique et philosophique qui vise à donner réellement une deuxième chance à ces publics.

QUELQUES PRÉCONISATIONS

Les référentiels

Les Écoles ont entamé un travail considérable pour mettre en commun leurs référentiels et les interroger au vu du Socle Commun des Compétences.

Les référentiels communs qui ont été produits ne sont pas tous construits sur le même modèle, certains sont plutôt orientés vers les usages pratiques des connaissances acquises (démarche de référentiel de compétences), d'autres décrivent plutôt les connaissances à acquérir (démarche de référentiel de formation).

Il serait sans doute utile, à partir des capacités identifiées dans le Socle Commun, de produire un référentiel des compétences, transversal aux différentes disciplines, qui désigne les activités dont le stagiaire est capable, grâce à l'acquisition des connaissances et des savoir-faire dans les différents champs disciplinaires.



Parallèlement, le travail sur les référentiels de formation, propres à chaque discipline, qui décrit les contenus en terme de niveau, et permet d'identifier les objectifs des différents modules et de construire les positionnements, doit être poursuivi afin d'aboutir à des outils mieux finalisés et harmonisés.

Il faut aussi souligner que si les référentiels fournissent des cadres indispensables qui permettent à la fois aux formateurs et aux stagiaires de clarifier les objectifs à atteindre et de se situer dans la progression des apprentissages, il convient de les utiliser avec souplesse.

Il est important de prendre en compte, non seulement les savoirs mais aussi les méthodes de raisonnement mises en œuvre dans la résolution des exercices. C'est là que se situe un objectif important de l'E2C qui vise le développement de la capacité « apprendre à apprendre ».

L'évaluation en entreprise

Concernant les grilles d'évaluation des compétences techniques et sociales en entreprise, il est indispensable de les faire valider par les entreprises. Cette pratique n'est pas généralisée à toutes les Écoles. L'implication des entreprises au niveau de l'évaluation est une des clés de voûte de l'alternance, elle garantit la qualité des stages et maintient l'intérêt des entreprises pour ce type de formation.

L'utilisation des Nouvelles Technologies

Les Écoles ont développé des pratiques utilisant les Nouvelles Technologies de l'Information et de l'Éducation, soit comme supports additionnels à leurs modules pédagogiques, soit parce qu'elles ont développé un logiciel d'accompagnement des stagiaires, soit parce qu'elles utilisent une plate-forme de formation.

Il serait souhaitable que les Écoles poursuivent leurs actions dans ce sens afin que ces technologies soient encore plus utilisées tout au long du processus de formation, dans le cadre du suivi et de l'accompagnement.

Cela permettrait au stagiaire:

- >> de prendre une part plus active dans le recensement des acquis au gré de l'avancée du processus d'apprentissage,
- >> d'être davantage impliqué dans l'évaluation (développement de la démarche d'autoévaluation) et de mettre en perspective sa progression,
- >> de capitaliser plus facilement l'ensemble des activités réalisées au cours de l'apprentissage.

Cela faciliterait pour le stagiaire la constitution du portefeuille de compétences (capitalisation, mémorisation des acquis), favoriserait le développement de son autonomie et lui permettrait aussi d'être davantage impliqué dans l'élaboration du certificat de compétences.

Partie # 3 QUELLE PLACE DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉCOLES DE LA 2^e CHANCE ?



"Avoir une autre chance de réussir."

Johanna, Jeune stagiaire - E2C Essonne



QUELLE PLACE DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE ?

1 - Un cadre de référence pour les Écoles

LES OBJECTIES D'UN PROCESSUS DE LABELLISATION DES ÉCOLES

La problématique de la "labellisation" des nouvelles Écoles de la 2º Chance est, pour une grande partie, à l'origine de la création du Réseau E2C France, courant 2004. Les membres fondateurs souhaitaient en effet s'assurer que toute nouvelle École créée ou en cours de création respecte les missions et les principes de la Charte du Réseau, incluse dans ses statuts, sans pour autant remettre en question la capacité d'adaptation de chaque dispositif à la réalité sociale et productive de son territoire de compétence.

Traduisant les principes fondateurs à l'origine du dispositif des E2C, la Charte des principes fondamentaux proposée dans les statuts du Réseau constitue le référentiel auquel toute École se doit d'être conforme pour être membre, à part entière, du Réseau et ainsi apparaître comme une vraie École de la 2º Chance en France.

Au total, le mécanisme de labellisation concerne plusieurs acteurs/clients :

- » les collectivités territoriales, locales et/ou consulaires à l'origine même des dispositifs E2C sur le territoire,
- >> l'État, dans le cadre de sa reconnaissance de l'existence même du concept (Art. L 214-14 du Code de l'éducation),
- >> les entreprises, qui identifieront un partenaire "*crédible*" et dont ils connaissent, a priori, la façon de travailler,
- >> le Réseau des E2C, dont il constitue l'instrument d'accompagnement du développement,
- >> les E2C, elles-mêmes, finalement, pour lesquelles il est l'outil d'amélioration et de professionnalisation.

Le processus de labellisation correspond bien aux besoins du Réseau et à ce que sont les E2C françaises :

- >> c'est un dispositif d'évaluation, distinct d'une certification de services ;
- >> le processus participe de l'homogénéisation relative du Réseau, sans remettre en cause l'identité et les spécificités de chaque E2C.

D'UNE ÉCOLE "MEMBRE ASSOCIÉ" À ÉCOLE "MEMBRE ACTIF" DU RÉSEAU

L'association "Réseau des Écoles de la 2° Chance en France" est composée d'Écoles. Comme toute personne morale, les Écoles sont représentées par une personne physique, le Directeur et/ou un représentant désigné par les instances officielles de l'École. Les Écoles "membres associés" ne disposent que d'une voix consultative, ce sont les Écoles en cours de constitution et/ou les Écoles n'ayant pas encore sollicité ou obtenu le label.

Le statut de membre actif n'est obtenu qu'après obtention du label "Réseau E2C France", dans les conditions fixées par les statuts, et s'engageant à respecter les principes énoncés dans la Charte du Réseau.

Les Écoles labellisées en qualité de membres actifs sont les seuls à :

- bénéficier du droit de vote en Conseil d'administration du réseau. Seuls administrateurs possibles, ils conçoivent et votent la "politique générale" comme la stratégie moyen/long terme du réseau;
- >> pouvoir utiliser le logo du réseau (et bénéficier de la charte d'utilisation et de communication en cours de conception);
- >> délivrer le certificat de compétences du Réseau, en cours de finition.

En contrepartie, les Écoles membres actifs sont tenues :

- >> de respecter les principes énoncés dans la Charte des principes fondamentaux,
- >> d'observer le règlement intérieur du Réseau,
- d'envoyer chaque année, dans les délais souhaités, tous les documents, tableaux de bord et questionnaires demandés par le Réseau E2C France – qu'ils soient prévus dans la procédure de labellisation ou non,
- d'adopter, pour la cohérence de l'action même du Réseau, toute la politique de communication du Réseau dont la charte d'utilisation du logo,
- >> de participer à toutes les réunions, et manifestations organisées par le Réseau.

Enfin, il serait souhaitable que les conventionnements en cours de négociation avec l'État traduisent la différenciation membres associés / membres actifs. Les premiers pourraient, par exemple, bénéficier d'une subvention forfaitaire d'aide au démarrage alors que les seconds pourraient demander une subvention de fonctionnement indexée sur le nombre de jeunes accueillis.

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU PROCESSUS ET DU RÉSEAU

Deux perspectives de développement du processus de labellisation apparaissent dès aujourd'hui :

- >> Ce processus est construit d'abord afin d'évaluer la conformité d'une École candidate aux principes de la Charte. Il doit toutefois, très rapidement, être considéré comme un outil d'amélioration de chaque École et du Réseau. Il devra donc permettre d'identifier des axes de progrès utiles pour les unes comme pour l'autre.
- >>> Le périmètre même de la démarche de labellisation pourrait fort bien ne pas rester limité au territoire français et, à moyen terme, être étendu non seulement au niveau français mais aussi européen, voire international, au gré du développement du dispositif dans le monde développé comme en développement.



2 - Les grands principes du processus de labellisation

Le mécanisme actuel de labellisation combine plusieurs approches (analyse documentaire, évaluation sur site, processus de contrôle...) et associe plusieurs acteurs à différents niveaux (le Conseil d'Administration qui ne donne qu'un avis, un organisme externe qui fait une recommandation argumentée, une Commission Nationale de Labellisation qui, seule, prend la décision de la labellisation).

Ce mécanisme est construit autour de principes forts qui permettent de s'assurer de la transparence et de la pertinence de la labellisation.

Ainsi, pour assurer la déontologie de l'ensemble de la procédure, deux étapes différentes sont définies : la première relevant du Réseau (labellisation en qualité de membre associé), la seconde étant hors du champ décisionnaire des Écoles (labellisation en qualité de membre actif).

La mise en œuvre même de la procédure d'évaluation est externalisée à un organisme sélectionné par le Conseil d'Administration du Réseau E2C France, respectant en cela la logique dite de la tierce partie, indispensable à la transparence du dispositif.

La décision de labellisation en qualité de membre actif n'appartient donc pas au Réseau.

3 – La gouvernance du label

ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT DU LABEL SONT INTERNALISÉS

Même s'il ne décide pas de l'attribution du statut de membre actif, le Réseau garde la responsabilité de l'ensemble du dispositif de labellisation (membres associés comme actifs) qui doit être un instrument d'amélioration du fonctionnement du Réseau et des Ecoles elles-mêmes.

Un Comité de suivi du label est constitué, au sein du Conseil d'Administration du Réseau E2C France, afin d'administrer le dispositif de labellisation, d'assurer son évolution stratégique et de maintenir sa pertinence et sa reconnaissance. Cette instance décisionnelle est le Bureau du Conseil d'Administration (administrateurs membres actifs élus à des fonctions). Le Bureau, qui constitue le Comité de suivi du label, assurera une revue régulière du processus de labellisation tant sur le plan stratégique (adéquation aux principes et évolution des E2C et du Réseau) que sur le plan technique (suivi des critères existants, production de nouveaux critères d'évaluation...). Elle apparaît comme essentielle dans la maîtrise du développement du Réseau, du nombre d'écoles labellisées et du respect des principes d'origine.

QUELLE PLACE DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE ?

A ce titre, le Comité de suivi du label sera notamment en charge :

- >> **Du suivi et de la revue technique et dynamique du processus** de labellisation. Dans ce cadre, plusieurs missions sont prioritaires :
 - · adaptation détaillée du processus de labellisation aux structures multi sites,
 - identification de niveaux de maturité/performance au gré du développement et de l'ancienneté des Écoles labellisées,
 - · proposition de nouveaux critères d'évaluation des pratiques des Écoles,
 - contrôle de la pertinence et de l'adéquation des critères utilisés au regard du développement des Écoles labellisées et du Réseau.
- >> **De la conception d'une politique globale de communication du Réseau** dans laquelle seront notamment détaillés :
 - · les règles d'utilisation du Logo,
 - · les outils de promotion des E2C nouvellement labellisées,
 - · le contenu, l'organisation et les principaux objectifs du futur site internet.
- >> **De proposer le cahier des charges détaillé du processus de sélection** de la tierce partie en charge de la mise en œuvre de la labellisation.
- >>> **De l'accompagnement des projets de nouvelles Écoles** : il sera notamment chargé de proposer à l'Assemblée Générale, le règlement détaillé de l'assistance proposée par le Réseau E2C France à tous les nouveaux projets qui le souhaitent.

UNE PRISE DE DÉCISION EXTÉRIFURE AU RÉSEAU

Le Comité de suivi du label est donc l'organe interne chargé de la maîtrise, du contrôle et du développement du label et du mécanisme de labellisation. Il ne s'agit pas d'une instance de sélection à proprement parler : la décision de labellisation sort du champ de compétence du Réseau et relève de la seule autorité d'une Commission Nationale de Labellisation, garante de la légitimité du dispositif.

Organe externe au Réseau, la Commission Nationale de Labellisation est multipartite afin d'être un reflet fidèle de l'origine et du fonctionnement des E2C (institutionnel, partenaires, entreprises...).





Pour traduire ce large partenariat, cette commission est composée :

- de trois représentants du Réseau, désignés, tous les deux ans, par le Conseil d'Administration, parmi les membres actifs,
- >> d'un représentant du Ministère de l'éducation, désigné par son ministère,
- >> d'un représentant du Ministère de l'emploi, désigné par son ministère,
- >> d'un représentant de la Direction Interministérielle à la Ville,
- >> d'un représentant de l'ACSE,
- >> de deux représentants des entreprises, désignés par l'association française des CCI,
- >> d'un représentant des entreprises artisanales, désignés par l'Association Française des Chambres des Métiers et de l'Artisanat,
- >> d'un représentant de l'Association des Régions de France, désigné par l'ARF,
- >> d'un représentant de l'Association des Maires de France, désigné par l'AMF,
- >> d'un représentant de l'Association Nationale des Conseils Généraux,
- >> d'un représentant de l'Association Nationale des Missions Locales.

Cette Commission se réunit à l'invitation du Réseau E2C France qui, par ailleurs, en assure le secrétariat. Tous les deux ans, elle procède à l'élection de son Président, étant entendu qu'un représentant du Réseau E2C France ne peut assumer cette fonction.

La Commission décide de labelliser en qualité de membre actif selon le règlement présenté ci-après et sur la base :

- » de la recommandation présentée dans le rapport de labellisation par l'organisme externe sélectionné (résultat de l'analyse documentaire et de la visite de labellisation), recommandation présentée devant la Commission,
- >> de l'avis consultatif écrit du Comité de suivi du label.

L'EXTERNALISATION DE L'ÉVALUATION

Le dispositif d'évaluation en qualité de membre actif est externalisé. Le processus de sélection d'une tierce partie relève de la responsabilité du Comité de suivi de label du Réseau E2C France qui s'attachera à sélectionner un organisme capable de faire la preuve :

- d'une maîtrise des modalités d'évaluation,
- >> de sa connaissance du monde de la formation,
- >> de sa légitimité et de la pertinence et valeur de ses évaluateurs.

La sélection d'un professionnel des pratiques d'audit apporte toutes les garanties d'une évaluation à forte valeur ajoutée.

Les Écoles candidates à la labellisation en qualité de membre actif prennent en charge les frais de labellisation pour chaque cycle de labellisation.

QUELLE PLACE DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE ?

MODALITÉS DES PRISES DE DÉCISION

Les mêmes modalités de prise de décision doivent s'appliquer aux décisions :

- >> de labellisation en qualité de membre associé, prises par le bureau du Réseau E2C France,
- » de labellisation en qualité de membre actif, prises par la Commission Nationale de Labellisation.

Les votes ne peuvent valablement avoir lieu qu'aux deux conditions suivantes :

- >> les écoles candidates ont scrupuleusement respecté les procédures définies pour les deux statuts,
- >> au moins deux tiers des membres (du Comité de suivi du label ou de la Commission Nationale de Labellisation) sont présents et/ou représentés.

Les votes ont lieu à main levée, la moitié des représentants présents ou représentés peuvent demander un vote à bulletin secret. Les abstentions sont considérées comme non votants. Les décisions sont prises à la majorité simple des présents et/ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Les décisions prises par le Bureau comme par la Commission Nationale de Labellisation sont souveraines.

4 - Le processus de labellisation

DEUX PHASES SÉPARÉES

Les projets et/ou les nouvelles Ecoles de la 2° Chance créées qui souhaitent intégrer le Réseau E2C France doivent suivre une procédure de labellisation en deux phases séparées :

- Vine phase d'intégration et d'accompagnement vers le statut de membre associé du Réseau E2C France. Cette phase reste dans le champ d'action du Réseau et relève de sa seule responsabilité.
- Vune phase de labellisation en qualité de membre actif du Réseau E2C France. Cette phase est confiée à un organisme tiers professionnel, la décision finale de labellisation relevant, elle, de la seule responsabilité de la Commission de labellisation.

Bien qu'il s'agisse de deux phases séparées, il faut noter que, pour réduire et organiser au mieux la production documentaire des Écoles candidates à la labellisation (en qualité de membre associé comme de membre actif), un dossier unique mais à géométrie variable, plus ou moins complété en fonction des cas sert de support documentaire (cf Annexe F pages 72 à 74 "Canevas du Dossier unique de candidature").





Au total, le dossier de labellisation d'une E2C est constitué des éléments suivants :

- 1. Demande formelle écrite de labellisation en qualité de membre associé ;
- 2. Compte-rendu de la visite d'accompagnement ;
- 3. Demande formelle écrite de labellisation en qualité de membre actif ;
- 4. Compte rendu de la réunion du Bureau du Réseau pendant laquelle la décision de labellisation en qualité de membre associé a été prise ;
- 5. Dossier unique de candidature totalement rempli;
- 6. Rapport de labellisation;
- Avis consultatif écrit du Réseau ;
- 8. Compte rendu de la réunion de la Commission nationale de labellisation pendant laquelle la décision de labellisation a été prise.

PHASE D'INTÉGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT EN QUALITÉ DE MEMBRE ASSOCIÉ

La demande de labellisation en qualité de membre associé peut donc être adressée au Conseil d'Administration du Réseau :

- 1. Dans le cas d'un projet d'École, mais à la condition que l'ouverture officielle soit prévue dans un délai d'au plus 9 mois.
- 2. Dans le cas d'une École en fonctionnement depuis moins d'une année civile.
- 3. Dans le cas d'un organisme ouvert depuis plus d'une année et fonctionnant selon les principes de la Charte.

Cette première phase reste sous la responsabilité du Réseau et le titre de "membre associé" ne peut être reconnu que par le Comité de suivi de label du Réseau après examen :

- » d'une demande formelle écrite, signée par le représentant élu de la collectivité porteuse ou par le Président de l'association spécifique de gestion et adressée au Président du Réseau,
- de la première version du dossier unique de candidature dûment complété (cf Annexe F pages 72 à 74 "Canevas du Dossier unique de candidature") et prévoyant un minimum de 50 parcours moyens d'une durée d'au moins 800 heures.

Au plus tard 2 mois après la réception des éléments de candidature en qualité de membre associé, les administrateurs membres actifs se réunissent en Comité de suivi du label pour évaluer le dossier au regard des principes de la Charte et donner, ou non, son aval à l'entrée d'un membre Associé.

Pendant cette réunion, une présentation du dossier est faite par un représentant de la Collectivité Locale ou Consulaire à l'origine du projet, ou par toute personne habilitée à représenter l'association spécifiquement créée. Une séquence de questions/réponses est obligatoirement organisée pendant cette réunion.

OUELLE PLACE DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE ?

La décision prise par le Bureau est confirmée par lettre au nouveau membre associé.



Entre 6 et 12 mois après l'ouverture officielle de l'École, une visite d'accompagnement sera organisée avec pour objectif de vérifier l'engagement dans le processus de validation :

- >> l'E2C est-elle clairement identifiée ?
- >> quels sont les moyens et l'équipe dédiés ?
- >> le fonctionnement et le processus pédagogique sont-ils conformes au projet ?

Cette visite d'accompagnement sera réalisée par un membre actif désigné par les administrateurs membres actifs du Réseau E2C France. Un compte-rendu sera réalisé et présenté en Conseil d'administration du Réseau pour information.

Le statut de membre associé ne peut être conservé plus de deux années. Au terme de cette période, la totalité de la démarche de labellisation doit être relancée.

PHASE DE LABELLISATION EN QUALITÉ DE MEMBRE ACTIF

Le statut de "membre actif" ne peut être obtenu que lorsque les critères d'éligibilité suivants sont remplis :

- >> L'École a bénéficié du statut de membre associé.
- >> L'École doit être en fonctionnement depuis au moins 12 mois.
- >> L'École doit disposer d'une équipe dédiée à son activité.
- >> Elle dispose d'une structure dédiée qui peut accueillir au moins 30 jeunes simultanément.



Le label ne peut être délivré par la Commission Nationale de Labellisation qu'après examen :

- >> de la demande formelle écrite signée par le Président de l'École ;
- >> du dossier de candidature unique dûment complété (cf Annexe F pages 72 à 74);
- » du rapport de labellisation et des préconisations de l'organisme chargé de l'évaluation;
- >> de l'avis consultatif écrit du bureau du Conseil d'Administration du Réseau.

Au plus tard 6 mois après la réception des éléments de candidature en qualité de membre actif :

- >> le Bureau du Réseau E2C France émet un avis écrit purement consultatif qu'il transmet à la Commission de labellisation ;
- >>> la Commission nationale de labellisation prend sa décision de validation après examen et discussion du Rapport de Labellisation rédigé par les auditeurs externes. Le compte rendu signé de la réunion de la Commission nationale de labellisation matérialise la décision prise selon le règlement intérieur présenté page 54 "L'externalisation de l'évaluation".

Le contenu du dossier unique de candidature, adressé au moment de la demande officielle de labellisation en qualité de membre actif, doit permettre de répondre en première analyse aux éléments indispensables à toute labellisation, tels que présentés dans le tableau des critères de labellisation (cf Annexe G pages 75 à 81).

Deuxième phase	Au plus tôt 12 mois après ouverture et au plus tard 24 mois après obtention du statut de Membre associé	Dépôt du dossier unique de candidature complété et de la demande de labellisation en qualité de Membre actif				
Décision externe au réseau E2C France	Dans le 4 mois qui suivent la réception du dossier	Visite de labellisation Présentation du rapport de labellisation				
	Dans les 2 mois qui suivent la réception du rapport	DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE DE LABELLISATION	MEMBRE ACTIF			

OUELLE PLACE DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE ?

Au terme d'une première analyse documentaire du dossier unique de candidature, une visite de labellisation est organisée par le Réseau E2C France. Elle aura pour objectifs :

- >> de répondre aux éventuelles questions soulevées par l'examen des documents,
- de compléter le tableau des critères de labellisation en se focalisant sur les éléments non matérialisés dans le Rapport de présentation détaillée de l'École.

Le projet d'ordre du jour (sur une à deux journées, en fonction des Écoles) contient obligatoirement :

- >> une rencontre avec les principaux partenaires sur les thèmes de l'orientation, la formation, mais aussi l'accompagnement social;
- vune rencontre avec les équipes pédagogiques (au sens large, incluant aussi bien les personnes chargées des relations avec les entreprises que celles dédiées à l'accompagnement social des stagiaires);
- >> une visite des locaux;
- >> une réunion de clôture qui permettra aux auditeurs de présenter leurs conclusions à l'équipe auditée.

L'objectif même "d'évaluation" conduit à souligner que cette visite doit être construite sur une logique de recherche de preuve de la conformité aux principes de la Charte. Dans ce cadre, les auditeurs devront forcément associer écoute, observation, questionnement, analyse documentaire et vérification.

Les auditeurs en charge de la visite de labellisation utiliseront la liste des critères de labellisation comme canevas d'entretien et noteront toutes observations nécessaires à la rédaction du rapport de labellisation.

Les auditeurs pourront compléter leur évaluation par des rencontres ultérieures (sur site comme par téléphone) avec certains partenaires.

Au terme de l'étape d'analyse documentaire (une 1/2 journée à une journée) et de la visite de labellisation (une à deux journées), les auditeurs sélectionnés rédigeront un rapport de labellisation, en précisant au moins :

- les conditions mêmes de la visite (participants, fonctions, programme détaillé, documents préparatoires utilisés...);
- >> un rappel de la démarche de labellisation ;
- >> un rappel des objectifs du rapport de labellisation ;
- >> une présentation succincte de l'Ecole candidate ;
- >> les éléments marquants d'adéquation aux principes de la Charte du Réseau (principe par principe);
- » une recommandation présentée et soumise à discussion auprès de la Commission de labellisation.



Les auditeurs pourront être amener à présenter leur rapport devant la Commission Nationale de Labellisation qui, seule, à la possibilité d'accorder, par vote, le statut de membre actif. La décision prise, selon les modalités précisées en *Annexe G pages 75 à 81*, par la Commission Nationale de Labellisation est souveraine. Elle peut également demander des compléments d'audit si elle le juge nécessaire. Pour l'octroi de la labellisation de membre actif, aucune décision "sous réserve" ne pourra être prise.

La décision de la Commission ne pourra être que :

- >> École conforme,
- >> École non-conforme,
- >> École non-conforme, des éléments restant à vérifier dans un délai de "X" mois.

Sur la base d'une information nouvelle, chaque École candidate à la labellisation peut présenter un recours devant le Réseau E2C France en cas de contestation de la décision prise par la Commission Nationale de Labellisation. Ce recours et les justifications associées doivent être formulés par écrit et transmis au Réseau dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la date d'émission du courrier de notification de la décision de la Commission Nationale de Labellisation.

Sur la base de ce courrier, le Conseil d'Administration du Réseau consulte la Commission Nationale de Labellisation qui devra argumenter une nouvelle décision sur la base des plus récentes informations communiquées par l'École candidate.

La procédure de décision suit exactement les mêmes règles que celles présentées cidessus page 54 "L'externalisation de l'évaluation".

La visite et le rapport de labellisation seront confiés, par le Conseil d'Administration à une tierce partie, organisme spécialisé dans la conduite d'audits.

Le statut de membre actif est délivré pour une durée de trois années. Au terme de cette période, un audit de suivi est programmé.

UNE PROCÉDURE DE CONTRÔLE ET DE RETRAIT DU LABEL

Procédure de suivi et de contrôle

Pendant cette période, pour consolider le cycle de labellisation, chaque E2C devra obtenir un avis de maintien, en tant que Membre Actif confirmé. Celui-ci pourrait être obtenu suite à l'envoi du document unique de candidature en précisant les éléments d'amélioration continue mis en œuvre. L'organisme certificateur, à partir d'une analyse documentaire,

OUELLE PLACE DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE ?

vérifiera la conformité aux principes de la Charte des éléments d'amélioration proposés. Puis, au terme de la première période triennale, un nouvel audit, avec visite sur site sera organisé, externalisé selon les mêmes règles et exigences que l'audit initial, la même procédure que celle de première labellisation en qualité de membre actif s'appliquera.

Clause de retrait du label

Le label et la qualité de membre actif sont retirés si les conditions ayant prévalu à leur octroi ne sont plus réunies. La Commission de labellisation retirera son label à toute Ecole ne respectant pas :

- les obligations de tout "membre actif" du Réseau E2C France telles que précisées dans les statuts, le règlement intérieur du Réseau et la partie "Une prise de décision extérieure au Réseau" (page 53);
- >> les obligations de tout "membre actif" dans le cadre de la procédure de suivi et de contrôle de la labellisation.

La décision de retrait du label ne peut être prise que par la Commission Nationale de Labellisation et selon les modalités précisées dans la partie "L'externalisation de l'évaluation" (page 54). La décision de retrait du label sera notifiée par écrit par le secrétariat de la Commission et largement diffusée par le Réseau, dans le cadre de sa politique globale de communication.

En cas de retrait du label, l'École concernée pourra présenter un nouveau dossier après un délai de trois mois suivant la date du courrier officialisant cette décision. Elle devra lors reprendre le processus de labellisation en qualité de membre associé.

Chaque École peut présenter un recours devant le Réseau E2C France en cas de contestation de la décision prise par la Commission Nationale de Labellisation. Ce recours et les justifications associées doivent être formulés par écrit et transmis au Réseau dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de la date d'émission du courrier officialisant le retrait du label. La Commission Nationale de Labellisation devra alors se réunir à nouveau pour statuer sur le recours et les nouvelles informations proposées.



5- Synthèse : avis et préconisations de l'AFAQ AFNOR sur la lebellisation

Note relative au dispositif de labellisation du Réseau E2C France

Le Réseau E2C France a sollicité l'expertise d'AFAQ AFNOR Certification pour accompagner la mise en place d'un dispositif de labellisation structuré et pérenne.

Le rapport d'étude initial, délivré par AFAQ AFNOR Certification, rassemble des préconisations relatives à l'ensemble des domaines de la labellisation. Suite aux évolutions apportées par le Réseau E2C France, AFAQ AFNOR Certification s'est attachée, via la présente note, à indiquer la capacité du dispositif à remplir les missions définies par le Réseau E2C France.

L'objectif général d'une évaluation ou d'un dispositif de reconnaissance est de donner confiance aux parties prenantes d'un organisme évalué, au regard d'exigences connues et partagées. Dans la situation présente, la démarche consiste à s'assurer que les écoles de la deuxième chance satisfont aux recommandations spécifiées dans la charte des principes fondateurs. La valeur de cette reconnaissance sera induite par le degré de confiance des parties prenantes.

Le dispositif de labellisation élaboré par le Réseau E2C France répond à une problématique de développement. Il contribue également à la justification des activités des E2C auprès des parties prenantes.

Les parties prenantes s'expriment au niveau local dans le fonctionnement d'une E2C. Le degré d'intervention de chacune de ces parties se situe à différents échelons de l'E2C tant dans la structure de gouvernance que dans les activités de l'école et se traduit par exemple par des subventions, des conventions de partenariat, ou encore la mise à disposition de postes et de stages.

1) Introduction aux principes d'évaluation

Toute démarche d'évaluation et de reconnaissance repose sur des principes consensuels :

- >> l'impartialité
- >> la compétence
- >> la responsabilité
- >> la transparence
- >> la confidentialité

1-a) L'impartialité

Pour disposer d'une reconnaissance qui donne confiance, le dispositif de labellisation doit être impartial et perçu comme tel. Pour gagner et maintenir la confiance, il est essentiel que les décisions soient, d'une part, fondées sur des preuves tangibles de conformité (ou de nonconformité) constatées, et d'autre part, issues d'un consensus multipartite au sein duquel l'absence de conflits d'intérêts est prouvée.

OUELLE PLACE DE RÉFÉRENCE POUR LES ÉCOLES DE LA 2° CHANCE ?

Note de l'AFAQ AFNOR - 2/3

1-b) La compétence

Le dispositif de labellisation et les organisations associées doivent démontrer la compétence des acteurs impliqués. Dans le souci d'externalisation des activités d'évaluation, le Réseau E2C France doit veiller à l'aptitude du tiers à mettre en pratique des connaissances et un savoir-faire en évaluation.

Concourant à la confiance donnée au dispositif de labellisation, ce point constitue un poste critique qui doit faire l'objet d'une attention soutenue du réseau. Cela se cristallise par l'identification de compétences clefs : connaissances générales, connaissances spécifiques aux métiers et pratiques d'évaluation.

1-c) La responsabilité

L'entité responsable du dispositif de labellisation ou un tiers par délégation est tenu de réaliser une évaluation des preuves sur lesquelles est fondée la décision de labellisation.

1-d) La transparence

Afin d'assurer la confiance dans l'intégrité et la crédibilité de la labellisation, l'ordonnateur du label doit assurer l'accessibilité et la diffusion aux parties intéressées des informations relatives aux processus d'évaluation et de labellisation. Il doit également préciser le statut de labellisation des structures concernées.

1-e) La confidentialité

Afin d'obtenir l'accès privilégié aux informations nécessaires en phase d'évaluation de la conformité aux exigences de labellisation, il est essentiel que le dispositif et les parties prenantes préservent la confidentialité des informations privées des structures évaluées.

2) Un dispositif professionnel et cohérent

Dans le paragraphe précédent, nous avons exposé les principes régissant l'activité d'évaluation. Ces fondements sont diffusés dans le dispositif de labellisation afin que ceux-ci renforcent la valeur de l'évaluation et accroissent la confiance des parties prenantes.

2-a) Process de labellisation

Le dispositif de labellisation, avec un cadre séquentiel réaménagé, distingue les rôles et responsabilités de chaque partie. Cette clarification apporte de la transparence aux mécanismes de labellisation et fournit aux parties prenantes, la preuve de l'absence de conflits d'intérêts nuisibles à l'impartialité de la décision de labellisation. Au-delà du cadre générique du dispositif, les séquences opérationnelles sont précisées et permettent donc la réalisation d'un process administratif avec différents temps d'échanges : la candidature, la préparation, la planification, l'évaluation et la décision. Le label encadre parfaitement les différentes modalités de gouvernance des Écoles de la 2º Chance et le périmètre de labellisation des E2C. Enfin des paramètres techniques (durée d'évaluation,...) nécessitent une adaptation. Ils ne remettent pas en cause l'engagement et la mise en place du dispositif.



Note de l'AFAQ AFNOR - 3/3

2-b) La labellisation

De par l'expérience accumulée par le Réseau E2C France et la richesse des travaux réalisés, l'étape d'évaluation constitue la phase du process de labellisation la plus mature et la plus avancée avec une documentation étoffée et appropriée. L'intégration des principes d'amélioration continue dans l'activité des E2C ainsi que dans la phase d'évaluation, complètent l'approche professionnelle et rigoureuse du dispositif.

La labellisation cristallise, par une reconnaissance triennale, les efforts d'une École de la 2^e Chance dans sa quête de concordance à la charte des principes fondateurs. Le label dispose du cadre technique pour une exploitation maîtrisée, le cadre juridique doit être complété.

Le dispositif, tel que présenté, réunit les conditions d'accès à la labellisation, au renouvellement, au maintien et au retrait du label. La commission de labellisation joue un rôle central au sein de cette démarche de labellisation. Sa composition multipartite doit être équilibrée dans la représentation ainsi que dans le fonctionnement, avec la répartition harmonieuse des pouvoirs. La maîtrise de la confidentialité des décisionnaires est assurée par le cadre structurel du label. Il conviendra néanmoins de la renforcer par l'engagement formel et écrit des parties décisionnaires impliquées. La mise en place du dispositif de labellisation soutient les objectifs du Réseau E2C France et ceux de l'institution de tutelle. Cette démarche doit également générer de la valeur ajoutée pour les écoles concernées.

Ainsi cette dimension peut se traduire selon différents axes tels que financier, organisationnel, communication,... Une évaluation n'est pas seulement un outil de vérification de conformité vis-à-vis de la charte, c'est également un moyen d'identification des éléments sensibles, des améliorations. Le dispositif de labellisation doit être une source de gains pour les écoles dans la mesure où elles pourraient accéder à des subventions complémentaires, disposer d'une identité visuelle forte, améliorer leurs organisations, leurs activités,... Le souci de chaque école sera donc d'identifier la valeur ajoutée du dispositif.

3) Conclusion

Le dispositif de labellisation du réseau E2C, dans sa structure en vigueur, réunit les principes et les éléments concourant à la réussite de cette démarche. Il lève la plupart des objections et critiques formulées dans le rapport d'étude initial. Ce dernier peut donc être mis en oeuvre officiellement avec l'appui des parties prenantes du projet.

Toutefois, il conviendra d'apprécier les points suivants :

- >> la représentation des parties prenantes dans l'instance décisionnaire afin de s'assurer que la répartition ne constitue pas une menace potentielle pour l'impartialité,
- » le choix du tiers évaluateur au regard des compétences nécessaires.
- >> l'exploitation de la matrice d'évaluation par la tierce partie

Enfin, AFAQ AFNOR Certification alerte le Réseau E2C France ainsi que les parties prenantes sur l'opportunité et l'intérêt pour le dispositif de convertir les recommandations en pratiques réelles. Les éléments présentés ont un impact profond et essentiel sur le dispositif, il serait approprié de les assimiler dès l'initialisation de la démarche.

ANNEXES École de la 2^e Chance





66

LISTE DES ANNEXES

PARTIE 1	P/	AR	ΤI	E 1
----------	----	-----------	----	-----

Annexe A	FICHE D'IDENTITÉ DU RÉSEAU E2C FRANCE	p. 67
Annexe B Annexe C	CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ E2C FRANCE Profil du public accueilli Résultats enregistrés	p.68 p.69
PARTIE 2		
Annexe D	GRILLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES SOCIO-PROFESSIONNELLES EN ENTREPRISE	p. 70
Annexe E	LE PROJET DE CERTIFICAT NATIONAL DE COMPÉTENCES	p. 7
PARTIE 3		
Annexe F	CANEVAS DU DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE	p. 72
Annexe G	MATRICE DES CRITÈRES DE LABELLISATION o. Eligibilité au statut de membre actif 1. Une institution portée par les Collectivités Territoriales et Locale et/ou Consulaire 2. Avoir pour objectif d'assurer l'insertion professionnelle et sociale	p. 75 p.76
	de jeunes en difficultés	p.78
	3. Etre en partenariat étroit avec le monde de l'entreprise	p.79
	4. Viser et accréditer des compétences	p.80
	5. Accompagner le projet personnel et professionnel du stagiaire 6. Travailler en réseau avec tous les acteurs intervenant auprès de leur public	p.81 p.81
	TABLEAU DES DONNÉES MINIMALES DU RÉSEAU	
Annexe H	Profil du public accueilli	p.82
Annexe I	Résultats enregistrés	p.83
Annexe J	LES DIFFÉRENTS CAS DE GOUVERNANCE DES E2C	p. 84



FICHE D'IDENTITÉ DU RÉSEAU E2C FRANCE

Date de création :	Juin 2004
Raison sociale :	Réseau des Ecoles de la 2º Chance en France
Forme juridique :	Association loi 1901
SIREN :	478 692 924 000 10
Adresse :	32, rue Benjamin Franklin 51000 Châlons en Champagne
Téléphone :	03 26 69 25 85
Télécopie :	03 26 69 90 19

Dirigeants:

Président,
Vice-Président,
Trésorier,
Trésorier adjoint,
Secrétaire,
Secrétaire adjoint,

M. Alexandre Schajer E2C Champagne-Ardenne

M. Lionel Urdy E2C Marseille

M. Alain François E2C Seine Saint Denis

M. Dominique Dujardin E2C Essonne M. Alain Goepfert E2C Mulhouse

M. Diba Medjahed E2C Tours Val de Loire

En chiffres (prévus à la fin 2007) :

Membre du Réseau	15
Membres actifs	8
Membres associés	7
Nombre de Régions	12
Nombre de Départements	25
Nombre de sites	37

Effectifs:

Effectifs accue	illis en 2006 : Effectifs prévisionnels en 2007 :		Effectifs prévisionnels en 2007 :		Evolut° :	
Présents au 1/01	Entrants annuels	Total	Présents au 1/01	Entrants annuels	Total	
680	1 938	2 669	975	2 564	3 539	33%
=	=	=	=	220	220	
680	1 938	2 669	975	2 784	3 759	41%



CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITÉ DES E2C

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI

	2004		2005		2006	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
LE PUBLIC ACCUEILLI Nombre de jeunes présents en début d'exercice Nombre de jeunes entrés	385	25%	578	27%	685	26%
	1 131	75%	1 527	73%	1 984	74%
Nombre de stagiaires E2C dans l'année	1 537	100%	2 105	100%	2 669	100%
LE PROFIL GENERAL DU PUBLIC Hommes Femmes	759	49%	956	45%	1 237	46%
	77 ⁸	51%	1 149	55%	1 432	54%
Age moyen à l'entrée	20,3		20,6		20,4	
Moins de 20 ans	921	60%	1 138	54%	1 377	52%
De 20 à 23 ans	416	27%	640	30%	857	32%
De 24 à 25 ans	138	9%	219	10%	323	12%
25 ans et plus	62	4%	108	5%	112	4%
Ruraux	115	7%	303	14%	331	12%
Urbains	1 422	93%	1 802	86%	2 338	88%
dont quartiers politiques de la ville	604	39%	1 112	53%	1 479	55%
Nationalité française	1 262	82%	1 813	86%	2 368	89%
Autre nationalité européenne	7	0%	7	0%	18	1%
Autre nationalité	268	17%	285	14%	283	11%
NIVEAU NOMINAL DES STAGIAIRES Niveau IX Niveau VI Niveau V bis Niveau V	13	1%	101	5%	437	16%
	742	48%	1 165	55%	741	28%
	501	33%	469	22%	906	34%
	155	10%	276	13%	409	15%
Sous total niveau V non valide	1 411	92%	2 011	96%	2 493	93%
Niveau V validé	97	6%	73	3%	133	5%
Niveau IV	23	1%	21	1%	42	2%
Niveau IV validé	6	0%	-	0%	1	0%
Stagiaires sans expérience professionnelle	819	53%	1 162	55%	1 583	59%
Primo migrants (moins de deux ans)	74	5%	86	4%	92	3%
Travailleurs hanidcapées (classification COTOREP)	51	3%	77	4%	46	2%
RMistes	53	3%	58	3%	87	3%
Demandeurs d'emploi de plus d'un an	579	38%	744	35%	680	25%

Les chiffres n'intègrent pas les données de l'ER2C Midi Pyrénées non communiqués Observations: (+ de 200 jeunes accueillis en 2006 et prévus en 2007)







CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITÉ DES E2C

RÉSULTATS ENREGISTRÉS

	200		200	5	2006	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
LES PRINCIPAUX RÉSULTATS						
Départs avant engagement de formation	167	11%	192	9%	303	11%
Déménagements, décès, incarcérations Maladies, maternité	79 54		<i>77</i> 111		85 109	
Total sorties non maîtrisables	133	9%	188	9%	194	7%
Présents en formation en fin d'exercice	559		751		975	
NOMBRE DE JEUNES SORTIS	657	100%	974	100%	1 197	100%
Abandons, démissions, exclusions Sortie sans solution connue au jour du suivi	120 119	18% 18%	172 149	18% 15%	251 190	21% 16%
Sorties en formation qualifiante ou diplômante	136	21%	170	17%	187	16%
Intérim CDD de moins de 6 mois CDD de 6 mois et plus CDI	22 68 51 66	3% 10% 8% 10%	36 74 84 98	4% 8% 9% 10%	42 127 82 115	4% 11% 7% 10%
Sorties avec contrat de travail	207	32%	292	30%	366	31%
Contrat de professionnalisation Contrat d'apprentissage	16 54	2% 8%	43 108	4% 11%	38 134	3% 11%
Sorties avec contrat de travail en alternance	70	11%	151	16%	172	14%
Sorties avec contrat de travail "aidés"	5	1%	40	4%	32	3%
TOTAL SORTIES POSITIVES AVEC SOLUTION	418	64%	653	67%	757	63%
LES PRÉVISIONS 2007 Nombre de jeunes présents en début d'exercice Prévision de jeunes entrants					975 2 784	26% 74%
TOTAL EFFECTIF ATTENDU EN 2007		<i>3 759</i>	100%			
Evolution des effectif totaux du Réseau E2C Franc	се					41%

Observations : Les chiffres n'intègrent pas les données de l'ER2C Midi Pyrénées non communiqués (+ de 200 jeunes accueillis en 2006 et prévus en 2007)





GRILLE D'EVALUATION DES COMPÉTENCES SOCIO-PROFESSIONNELLES EN ENTREPRISE

	- bien	" "AGIOS" E
ATTITUDE AU TRAVAIL	Trèshien Bien	Adévelovi é
Est attentif à sa présentation		
Respecte les horaires demandés		
Prête attention aux détails pour s'assurer que tout est correct		
Fait preuve de persévérance en cas de difficulté ou pour une tâche longue		
Se maîtrise dans toute situation difficile		Ш
Prend des initiatives		
Organise son travail		
S'est adapté rapidement à son poste		
Fait preuve de discrétion professionnelle		
A conscience des responsabilités propres au poste occupé		
Fait preuve de polyvalence		
QUALITÉ DE TRAVAIL		
Choisit les outils et matériels adéquats		
Respecte les procédures et les méthodes indiquées		
Respecte les règles d'hygiène et/ou de sécurité		
Respecte les délais d'exécution		
Respecte les critères de qualité		
Utilise convenablement les outils et matériels adéquats		
Prend soin de l'espace et du matériel de travail		
Prête attention à l'organisation du service et de l'entreprise (plannings)		
COMMUNICATION ET INTÉGRATION DANS L'ÉQUIPE		-
Tient compte des observations orales	··· ···	
Collabore avec les autres au sein de l'équipe et de l'entreprise		
Pose des questions en cas de besoin		
S'adresse à la personne compétente en cas de difficulté		
Veille à s'acquitter de ses responsabilités envers les autres		
Participe aux discussions avec les professionnels		
Sait identifier et s'identifier auprès des différents services et interlocuteurs		
Respecte la hiérarchie		
Sait rendre compte des événements et des activités		





LE PROJET DE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

CERTIFI	CAT NATIONAL DE	COMPÉTENCES
М.		
	à	
a suivi un parcours de form	mation en alternance	
	neures de formation en entreprise et	
Etabli le/2	o à	

FRANCAIS —	STAGES EFFECTUÉS
	COMPÉTENCES TECHNIQUES
MATHÉMATIQUES —	
	COMPÉTENCES SOCIO-PROFESSIONNELLES —
INFORMATIQUE	
	France



71

CANEVAS DU DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE

Pour réduire et organiser au mieux la production documentaire des Écoles candidates à la labellisation (en qualité de membre associé comme de membre actif) ainsi que des Écoles labellisées en phase de suivi de la labellisation, un dossier unique sert de support documentaire dans les trois cas. Ce dossier unique recouvre donc trois réalités et doit, en fonction des cas, être complété à géométrie variable. Il est valable, en effet, pour :

- >> un projet d'École candidat à la labellisation en qualité de membre associé;
- >> une École en fonctionnement depuis au moins un an et candidate à la labellisation en qualité de membre actif;
- >> une École déjà labellisée, qui doit remplir les obligations liées à la procédure de suivi de la labellisation.

Ce dossier unique de candidature doit obligatoirement accompagner la demande officielle de labellisation en qualité de membre (associé ou actif) du Réseau et être renvoyé au terme des deux premières années de labellisation.

Cette partie du dossier doit être obligatoirement complété dans le cas... d'une École d'une École d'un projet d'École cancandidate à déià labellisée didat à la la labellisadans le cadre labellisation tion en quade la procéen qualité lité de dure de suivi

membre

et de contrôle

de membre

		associé	actif	du label
0. Enjeux et montée en charge				
0.1. Enjeux socio-économiques de l'École (ou projet d'École) sur son terri	toire de co	ompétences		
,	0.1.1.	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx	
	0.1.2.	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx	
0.2. Montée en charge de l'École (ou projet d'Ecole)	0.2.1.	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx	XXXXXXXXXXXX
	0.2.2.	XXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXX
	0.2.3.	XXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX
1. Eléments institutionnels et de ressources				
1.1. Présentation de l'organisme gestionnaire				
1.1. Freschtation de Forganisme gestionnaire	1.1.1.	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX	
	1.1.2.	XXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX	
	1.1.3.	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX
1.2. Présentation des moyens humains et physiques utilisés	1.2.1.	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX	xxxxxxxxxx
	1.2.2.	xxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx	
	1.2.3.	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX	
2. Présentation de la démarche pédagogique d'ensemble				
2.1. Les parcours proposés	2.1.1.	xxxxxxxxxx	XXXXXXXXXXX	
	2.1.1.	*********	XXXXXXXXXXXX	
	2.1.3.	xxxxxxxxxx	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX
	2.1.4.	AAAAAAAAAA	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX
	2.1.5.		XXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX
	2.1.6.		XXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX
2.2. Les documents de suivi				
2.2. Les documents de saivi	2.2.1.		XXXXXXXXXXX	
	2.2.2.		XXXXXXXXXXX	
2.3. Les documents de mise en œuvre de l'alternance	2.2.1.		xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxx
	2.2.2.		xxxxxxxxxxx	
3. Le fonctionnement d'ensemble et les résultats	•			
3.1. Tableau "Données minimales Réseau E2C France" à jour le 1 ^{er} exercice	3.1.1.		xxxxxxxxxxx	
3.2. Tableau "Données minimales Réseau E2C France" complété chaque année	3.1.2.		xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxx
4. La favortiano mante nautonavial		I.		
4. Le fonctionnement partenarial	4.1.1.	vanaanaanaa	vannanananan v	
4.1. Le partenariat avec les entreprises	4.1.1.	XXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX
	4.1.2.		XXXXXXXXXXX	*********
4.2. Le partenariat construit pour le projet professionnel du stagiaire	4.2.1.	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX	
	4.2.2.		XXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX
4.3. Le partenariat avec les acteurs de la formation et de l'insertion	4.3.1.		xxxxxxxxxxx	
	4.3.2.		xxxxxxxxxxx	XXXXXXXXXXX
5. Le suivi des stagiaires après leur sortie du parcours				
5.1. Méthodologie du suivi et ressources humaines affectées	5.1.1.	I	XXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXX
5.1. Methodologie du Salvi et ressources hamames directees 5.2. Copie des documents d'enregistrement et de traçabilité du suivi	5.1.2.		XXXXXXXXXXXX	**********
5.2. copie des documents à enregistrement et de traçaonne da saivi	J. 1.Z.		XXXXXXXXXX	



Dans le cas des Écoles labellisées et qui doivent envoyer une version mise à jour du dossier unique au terme des deux premières années de labellisation, les compléments, corrections et mises à jour proposées dans les sections obligatoires (cf. schéma ci-contre) devront s'attacher à souligner les éventuels échecs et les réussites qui pourraient être diffusées au Réseau.

L'analyse dynamique du processus, conduite sous la responsabilité du Comité de suivi du Label, devra non seulement ajouter tous les critères permettant d'évaluer la maturité des dispositifs et leur performance, mais aussi modifier le canevas du dossier unique en ce sens. L'objectif étant de conserver la cohérence documentaire malgré les trois niveaux possibles de lecture.

o. Enjeux et montée en charge

- o.1. Enjeux socio-économiques de l'École (ou projet d'École) sur son territoire de compétence
 - o.1.1. Présentation du territoire de compétence de l'École (ou de la future École) à court et moyen terme (si une extension est envisagée et, si oui, à quel terme). Des données chiffrées sont indispensables ;
 - o.1.2. Description du public ciblé localement (grandes caractéristiques et taille de cette population).
- o.2. Montée en charge de l'École (ou projet d'École)
 - o.2.1. Présentation pour l'année de lancement, la première et la 2^e de fonctionnement, du nombre théorique de parcours et du nombre de stagiaires accueillis (réalisé ou prévu);
 - o.2.2. Présentation pour l'année de lancement, la première et la 2º de fonctionnement, du nombre de collaborateurs dédiés à l'E2C (réalisé ou prévu), et de l'organisation pédagogique (nombre de stagiaires par formateur, nombre maximal de stagiaires pouvant être accueillis simultanément);
 - o.2.3. Présentation pour l'année de lancement, la première et la 2° de fonctionnement, des grandes données de l'équilibre budgétaire : produits et charges pour l'investissement comme pour le fonctionnement.

1. Éléments institutionnels et de ressources

- 1.1. Présentation de l'organisme gestionnaire
 - 1.1.1 Forme juridique et composition du Conseil d'Administration (y compris dans le cadre d'un projet si possible);
 - 1.1.2. Descriptif du partenariat institutionnel et financier à l'origine de l'E2C ou du projet et copie des conventionnements signés pour la mise en œuvre de l'École;
 - 1.1.3. Derniers rapports d'activité ou moral et derniers documents de gestion comptable.
- 1.2. Présentation des moyens humains et physiques utilisés
 - 1.2.1. Organigramme de l'École et liste du personnel dédié précisant : leur équivalent temps plein, leur fonction et le type de contrat utilisé (à adapter dans le cadre d'un projet d'École : chef de projet, organigramme futur envisagé...);
 - 1.2.2. Description des locaux utilisés (ou projetés dans le cadre d'un projet) : surface totale, nombre de salles, liste des équipements thématiques éventuels (salles informatiques, centre de ressources...);
 - 1.2.3. Description des matériels multimédia mis à la disposition des stagiaires et des équipes (ou nécessaires dans le cadre d'un projet): nombre d'ordinateurs, dont connectés...





2. Présentation de la démarche pédagogique d'ensemble

- 2.1. Les parcours proposés
 - 2.1.1. Méthodologie de recrutement des stagiaires et principaux partenariats pour l'orientation (y compris partenariats en cours dans le cas d'un projet – 1 page max.);
 - 2.1.2. Modalités d'entrée et de sortie des stagiaires (fréquence, taille des groupes, décisions de sortie... - 1 page max);
 - 2.1.3. Présentation des principales étapes du parcours (1 page max. précisant, pour chaque étape : objectifs, durée, mode d'organisation de l'alternance, principaux modes d'action):
 - 2.1.4. Présentation du mode de construction et du contenu des plans de formation (1 page max. pour méthodologie et contenu par discipline);
 - 2.1.5. Présentation du mode de construction des projets professionnels (1 page max. pour méthodologie et intervenants);
 - 2.1.6. Différents modes d'individualisation des parcours (1 page max.).

2.2. Les documents de suivi

- 2.2.1. Copie du contrat de formation signé par chaque stagiaire ;
- 2.2.2. Copie des documents livrets de suivi qui identifient l'acquisition de compétences (bilans pédagogiques) et l'évolution du degré de construction des projets professionnels.
- 2.3. Les documents de mise en œuvre de l'alternance
 - 2.3.1. Méthodologie de recherche et de suivi des stages (1 page max.);
 - 2.3.2. Copie des documents de bilan et de suivi des stages utilisés (positionnement, convention, enquête en milieu de travail...).

3. Le fonctionnement d'ensemble et les résultats

- 3.1. Tableau « Données minimales » à jour pour le premier exercice civil ;
- 3.2. Tableau « Données minimales » complété pour chaque année de fonctionnement.

4. Le fonctionnement partenarial

- 4.1. Le partenariat avec les entreprises
 - 4.1.1. Note sur les structures permanentes d'échange (comité de pilotage ou/et conseil de perfectionnement) avec les entreprises (y compris en cours de création dans le cadre d'un projet - 1 page max.);
 - 4.1.2. Présentation du portefeuille d'entreprises partenaires de l'E2C : nombre, répartition sectorielle, par taille, modalités partenariales (2 pages max).
- 4.2. Le partenariat construit pour le projet personnel du stagiaire
 - 4.2.1. Note sur les partenariats spécialisés conclus pour accompagner chaque stagiaire dans le règlement de ses problèmes périphériques à la formation (santé, logement, accès aux droits... y compris en cours de création dans le cadre d'un projet – 2 pages max);
 - 4.2.2. Tableau des principaux partenaires actifs pendant la dernière année écoulée pour chaque thématique périphérique ou non à la formation
- 4.3. Le partenariat avec les acteurs de la formation et de l'insertion ;
 - 4.3.1. Note sur la méthodologie globale du partenariat (complémentarité avec les organismes de formation, suivi en commun de stagiaires...);
 - 4.3.2. Liste des principaux partenaires dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion.

5. Le suivi des stagiaires après leur sortie du parcours

- 5.1. Méthodologie du suivi et ressources humaines affectées (1 page max.)
- 5.2. Copie des documents d'enregistrement et de traçabilité du suivi.





MATRICE DES CRITÈRES DE LABELLISATION

- o. Éligibilité au statut de membre actif;
- 1. Une institution portée par les Collectivités Territoriales et Locales et/ou Consulaires ;
- 2. Avoir pour objectif d'assurer l'insertion professionnelle et sociale de jeunes en difficulté ;
- 3. Être en partenariat étroit avec le monde de l'entreprise ;
- 4. Viser à accréditer des compétences ;
- 5. Accompagner le projet personnel et professionnel du stagiaire ;
- 6. Travailler en Réseau avec tous les acteurs intervenant auprès de leur public.







o. Eligibilité au statut de membre actif

Critère d'appréciation de l'éligibilité de l'Ecole candidate	n°	Eléments de démonstrations	Référence du dossier unique de candidature	Pièces disponibles ? (O/N)	Résultat/Observation/Preuve
	А	Date d'ouverture officielle de l'E2C?	-		
L'Ecole doit être en fonctionnement depuis au moins douze mois	В	Date d'entrée du premier groupe de stagiaires	-		
	С	Nbre de stagiaires entrés dans le 1 ^{er} gpe	-		
	D	Organigramme et liste détaillée du personnel sont-ils disponibles ? O/N	1.2.1		
L'Ecole doit disposer	Ε	Nbre d'équivalents temps plein CDI exclusivement pour l'Ecole ?	1.2.1		
d'une équipe dédiée à l'activité	F	Nbre d'équivalents temps plein CDD exclusivement pour l'Ecole ?	1.2.1		
	G	Nbre d'équivalents temps plein sous- traités ?	1.2.1		
	Н	Y-a-t-il mutualisa- tion de fonctions ? O/N Si oui lesquels ?	1.2.1		
Les entrées et les sorties sont permanentes	I	Les stagiaires intè- grent le parcours n'importe quand dans l'année (hors période de fermeture éventuelles ? (O/N)	2.1.1		
ľ	J	Nbre de dates d'entrés dans le parcours	2.1.1		
L'Ecole dispose d'une structure qui peut ac-	К	Nbre de stagiaires pouvant être accueil- lis simultanément	0.2.2		
cueillir au moins 30 jeunes simultanément à l'Ecole	L	Nbre de stagiaires inscrits au jour de la visite	-		
L'Ecole réalise annuelle- ment a minima 60	М	Nbre de parcours précisé dans le conventionnement avec la Région	1.1.2		
parcours moyen d'une durée d'au moins	N	Durée moyenne type du parcours proposé par l'E2C	2.1.3		
800 heures	0	Durée moyenne réelle des parcours	-		





1. Une institution portée par les Collectivités Territoriales et Locale et/ou Consulaires

Critère d'appréciation de l'éligibilité de l'Ecole candidate	n°	Eléments de démonstrations	Référence du dossier unique de candidature	Pièces disponibles ? (O/N)	Résultat/Observation/Preuve
	10	Existence de docu- ments de conven- tionnement et/ou de subventionne- ment de CR. Préciser l'objet.	1.1.2		
Expression des Collectivités territoriales et	11	Existence de docu- ments de conven- tionnement et/ou de subventionne- ment de CG, Ville. Préciser l'objet.	1.1.2		
Locales, Consulaires et/ou d'institutions publiques 12	12	Existence de docu- ments de conven- tionnement et/ou de subventionne- ment de Consulaires. Préciser l'objet.	1.1.2		
	13	Existence de docu- ments de soutien d'organisations prof et/ou syndica- les. Préciser l'objet.	-		
Inscription dans un échelon territorial	14	Définition de la zone géographique de recrutement de l'Ecole	-		
déterminé	15	Sur quel document officiel apparaît-elle ?	-		
Dispositif autonome	16	L'organisme gestion- naire a identifié l'EzC et des locaux spécifi- quement dédiés. Préciser la taille des locaux et éventuelle- ment la taille des locaux mutualisés.	-		
Moyens financiers propres à assurer la continuité de l'action	17	L'organisme gestion- naire s'il anime plu- sieurs formations dis- pose d'une compta- bilité analytique per- mettant de suivre le dispositif de façon autonome (O/N)	1.1.3.		
Moyens structurels propres à assurer la continuité de l'action	18	Les rapports an- nuels d'activité (rapport de gestion, rapport moral) donnent les infos spécifiques et iden- tifiées de l'EzC? (O/N)	1.1.3.		





2. Avoir pour objectif d'assurer l'insertion professionnelle et sociale de jeunes en difficultés

Critère d'appréciation de l'éligibilité de l'Ecole candidate	n°	Eléments de démonstrations	Référence du dossier unique de candidature	Pièces disponibles ? (O/N)	Résultat/Observation/Preuve
Assurer l'insertion professionnelle comme école, par l'enseignement, l'édu- cation et la formation		Profil de stagiaires accueillis	3.1		
Jeunes adultes sortis sans qualification du système scolaire	21	Age moyen des sta- gaires à l'entrée ?	3.1		
Intervenir auprès d'un public qui a dépassé l'âge de la scolarité obligatoire de plus d'un an		Part de stagiaires de niveau inférieur au niveau V non validé	3.1		
	22	Méthodologie de recutement des stagiaires	2.1.1.		
Les jeunes stagiaires qui suivent le par- cours de l'E2C le font volontairement	23	Part (%) des mis- sions locales/PAIO dans les orianta- tions de stagiaires vers l'Ecole	2.1.1.		
2	24	Quels sont les autres prescrip- teurs ?	2.1.1.		
Les jeunes sont à la recherche d'une insertion qui passe par l'accès à un emploi durable	25	Un "Contrat de for- mation" co-signé par le stagiaire est- il utilisé ? (O/N)	2.2.1.		

Donnée indispensable à la labellisation



3. Être en partenariat étroit avec le monde de l'entreprise

Critère d'appréciation de l'éligibilité de l'Ecole candidate	n°	Eléments de démonstrations	Référence du dossier unique de candidature	Pièces disponibles ? (O/N)	Résultat/Observation/Preuve
L'entreprise (et les organisations pro- fessionnelles) est	31	Existe-t-il une structure perma- nente d'échange et/ou de concerta- tion avec les entre- prises (style comité de pilotage et/ou conseil de perfec- tionnement ? O/N	4.1.1 OU 1.1.2		
une donnée essen- tielle du dispositif	32	Combien de parte- naires entreprises recencés à la période de la visite de labellisation ?	4.1.1 ou 1.1.2		
	33	Existe-t-il une base de données ? O/N	4.1.1 OU 1.1.2		
L'entreprise (et les organisations pro- fessionnelles) par- ticipe à la vie de l'Ecole (dont elle peut être adminis- trateur	34	Liste des adminis- trateurs et/ou membres de l'orga- nisme gestionnaire	1.1.1.		
L'entreprise participe à la conception de projets, s'exprime sur le contenu pédagogique	35	Un exemple de projet mené avec une entreprise et de son suivi			
L'entreprise participe à la réalité de l'alter-	36	Méthodologie d'or- ganisation de l'al- ternance et de recherche de stages	2.3.1.		
a la realité de l'alter- nance en organisant des stages différenciés	37	Documents de suivi disponibles et rem- plis par l'entre- prise, document de bilan de stages des stagiaires	2.3.1.		
L'entreprise propose des emplois	35	Part de contrats de travails signés dans les sortis positives de l'EzC?	3.1.		
Recherche d'adéqua- tion des besoins et attentes des jeunes avec les réalités du marché territorial de l'emploi	36	Des périodes de découverte du milieu local sont-elles pro- posées ? (visites d'en- treprises, conférence sur les métiers, ren- contres avec des salariés	2.1.5.		





4. Viser à accréditer des compétences

Critère d'appréciation de l'éligibilité de l'Ecole candidate	n°	Eléments de démonstrations	Référence du dossier unique de candidature	Pièces disponibles ? (O/N)	Résultat/Observation/Preuve
Poursuivre une logique de portefeuille de compétences	40	L'E2C dispose d'un "livret de suivi" du stagiaire qui identi- fie l'acquisition de compétences	2.2.2.		
Construire le projet professionnel du jeune	41	Dans le courant du parcours le stagiai- res exprime son pro- jet professionnel de façon formelle	2.1.5.		
Avoir une approche	42	Descriptif général du processus péda- gogique de l'E2C	2.1.3. 2.1.4.		
pédagogique indi- vidualisée	43	Méthodologie d'organisation des "cours" (nombre de stagiaires, installation de la salle de cours)	2.1.6.		
Dispositions pédagogiques concernant la mise à niveau du socle de compétences de base : français, maths	44	Existence d'un positionnement ini- tial et d'enseigne- ment individualisé avec une progres- sion pédagogique	2.1.3. 2.1.4.		
Dispositions pédagogiques concernant la maîtrise de l'outil informatique	45	Existence de l'outil informatique à dis- position des sta- giaires et objectif pédagogique	·		
Dispositions pédagogi- ques concernant l'ac- quisition de compéten- ces sociales pour la vie professionnelle Dispositions pédagogi- ques concernant l'ac- quisition de compéten- ces sociales pour la vie professionnelle	46	Moyens pédagogiques utilisés et tra- çabilité des don- nées produites pour l'acquisition des compétences sociales de base et la connaissance de la vie de la cité	-		
Dispositions pédagogi- ques concernant l'al- ternance pratique organisée par et dans les entreprises Stages différenciés dans les entreprises (détermi- nation, développement ou validation de projet	47	Méthodologie utili- sée pour la recher- che de stages, documents de suivi disponibles et rem- plis par l'entre- prise, document de bilan de stages des stagiaires	2.3.1.		
professionnel	48	Le Livret de suivi du sta giaire est-il à sa dispo ?			
Dispositions pédagogiques concernant l'aptitude d'apprendre à apprendre	49	Existence de "pro- jet" gérés par des- groupes de stagai- res à leur initiative			



5. Accompagner le projet personnel et professionnel du stagiaire

Critère d'appréciation de l'éligibilité de l'Ecole candidate	n°	Eléments de démonstrations	Référence du dossier unique de candidature	Pièces disponibles ? (O/N)	Résultat/Observation/Preuve
Méthodologie de prise en compte des problématiques sociales des jeunes	51	Existence d'une écoute individua- lisé des jeunes ainsi que d'un système ad hoc de suivi des prescriptions émi- ses au cours des entretiens	-		
Existence de partenaires spécialisés pour le suivi de la	52	Existe-t-il une structure régulière d'échange avec les partenaires mobili- sés pour le suivi de la problématique des stagiaires ? O/N	4.2.1 et 4.2.2		
problématique des jeunes	53	Existe-t-il des par- tenariats ? O/N	4.2.1 et 4.2.2		
	54	Sont-ils institu- tionnalisés ? O/N	4.2.1 et 4.2.2		
Moyens mis en oeuvre pour le suivi de l'inté- gration après la sortie du dispositif	55	Existe-t-il une méthodologie de suivi post parcours des stagiaires? O/N	5.1 et 5.2		
	56	Si oui quelle est sa durée ?	5.1 et 5.2		
	57	Existe-t-il une Base de données ? O/N	5.1 et 5.2		

Donnée indispensable à la labellisation

6. Travailler en réseau avec tous les acteurs intervenant auprès de leur public

Critère d'appréciation de l'éligibilité de l'Ecole candidate	n°	Eléments de démonstrations	Référence du dossier unique de candidature	Pièces disponibles ? (O/N)	Résultat/Observation/Preuve	
Méthodologie de fonctionnement avec les acteurs de l'orien-		Existe-t-il une structure régulière d'échange avec ces partenaires et les- quels? O/N	4.3.1 et 4.3.2			
tion, du bilan et de l'insertion	54	T ,	Existe-t-il des par- tenariats ? O/N	4.3.1 et 4.3.2		
		Sont-ils institu- tionnalisés ? O/N	4.3.1 et 4.3.2			

Donnée indispensable à la labellisation





TABLEAU DES DONNÉES MINIMALES **DU RÉSEAU**

PROFIL DU PUBLIC ACCUEILLI	2007	
	Effectifs	%
LE PUBLIC ACCUEILLI Nombre de jeunes présents en début d'exercice Nombre de jeunes entrés		
Nombre de stagiaires E2C dans l'année		
LE PROFIL GENERAL DU PUBLIC Hommes Femmes		
Age moyen à l'entrée		
Moins de 20 ans De 20 à 23 ans De 24 à 25 ans 25 ans et plus		
Ruraux Urbains dont quartiers politiques de la ville		
Nationalité française Autre nationalité européenne Autre nationalité		
NIVEAU NOMINAL DES STAGIAIRES Niveau IX Niveau VI Niveau V bis Niveau V		
Sous total niveau V non valide		
Niveau V validé Niveau IV Niveau IV validé		
Stagiaires sans expérience professionnelle Primo migrants (moins de deux ans) Travailleurs hanidcapées (classification COTOREP) RMistes Demandeurs d'emploi de plus d'un an		



TABLEAU DES DONNÉES MINIMALES DU RÉSEAU

RESULTATS ENREGISTRÉS	2007		
	Effectifs	%	
LES PRINCIPAUX RÉSULTATS			
Départs avant engagement de formation			
Déménagements, décès, incarcérations Maladies, maternité			
Total sorties non maîtrisables			
Présents en formation en fin d'exercice			
NOMBRE DE JEUNES SORTIS			
Abandons, démissions, exclusions Sortie sans solution connue au jour du suivi			
Sorties en formation qualifiante ou diplômante			
Intérim CDD de moins de 6 mois CDD de 6 mois et plus CDI			
Sorties avec contrat de travail			
Contrat de professionnalisation Contrat d'apprentissage			
Sorties avec contrat de travail en alternance			
Sorties avec contrat de travail "aidés"			
TOTAL SORTIES POSITIVES AVEC SOLUTION			
LES PRÉVISIONS 2007 Nombre de jeunes présents en début d'exercice Prévision de jeunes entrants			
TOTAL EFFECTIF ATTENDU EN 2007			
Evolution des effectif totaux du Réseau E2C Fran	ce		





LES DIFFERENTS CAS DE GOUVERNANCE DES E₂C

Pour répondre à l'hétérogénéité des modèles de gouvernance d'E2C existants au sein du Réseau, le Conseil d'Administration oriente ses premiers travaux vers :

- >> la définition précise d'un site, d'une antenne, voire d'une plate-forme, bref de toutes les formes que peuvent prendre les sites excentrés d'une E2C,
- >> l'adaptation du processus de labellisation à des coordinations territoriales de coordination (pédagogique et/ou financière) d'Écoles.

Sur ce thème, une première piste de travail conduirait à valider les quatre grands types de gouvernance identifiés d'Écoles de la 2° Chance.

Type 1: les E2C mono site

(exemples actuels : E2C Mulhouse, Territoire de Belfort...)

Dans ce cas de gouvernance, qui concerne une École installée sur un seul site, avec un seul organisme gestionnaire sur un territoire identifié, le processus de labellisation en tant que membre associé puis que membre actif correspond au modèle général décrit par le Réseau E2C France.

Type 2: les E2C multi sites

(exemples actuels : E2C Seine Saint Denis, Champagne Ardenne, Lorraine...)

Les termes "sites", "plateformes" ou "opérateurs" traduisent une réalité unique dans laquelle, sur un territoire un organisme gestionnaire unique, pédagogique et financier, opère à partir d'une "Ecole centre du dispositif" et de plusieurs "sites", "plateformes" ou "opérateurs" qui :

- >> mettent en œuvre les missions classiques d'une E2C (éducation, insertion professionnelle et accompagnement social),
- >> disposent de toutes les ressources nécessaires (équipes pédagogiques et locaux dédiés).

Dans ce cas de figure, et si leurs effectifs sont comptabilisés au nom de "l'École centre du dispositif", les "sites", "plateformes" ou "opérateurs" doivent être labellisés au moment même de la labellisation de l'École centre et la même procédure de labellisation doit être mise en œuvre. Pour répondre à cette organisation, une règle d'échantillonnage doit être arrêtée dans le cadre du processus de labellisation:

Nbre de sites (y compris le site de l'École centre ou « siège social »)	Nbre minimum de sites visités par la tierce partie en charge de l'audit
2 et 3	1
4 à 6	2
7 à 9	3



Type 3 : les coordinations de plusieurs E2C (exemple actuel : E2C Auvergne...)

La troisième famille de gouvernance repose sur la coexistence :

- >> d'une instance de coordination pédagogique (voire financière) sur un territoire donnée, organisme non opérateur directement d'une École,
- >> de plusieurs "sites", "plateformes" ou "opérateurs" autonomes qui :
 - . mettent en œuvre les missions classiques d'une E2C (éducation, insertion professionnelle et accompagnement social),
 - . disposent de toutes les ressources nécessaires (équipes pédagogiques et locaux dédiés).

Dans ce cas de figure, le "coordinateur régional" ne peut être membre actif du Réseau qu'aux conditions suivantes :

- si son existence est postérieure à l'existence d'une première École labellisée en qualité de membre associé ou de membre actif sur son territoire d'action, et devient un "site", une "plateforme" ou un "opérateur" du nouveau dispositif, . le membre actif labellisé informe, par écrit, le Réseau, pour que le coordinateur régional le remplace au sein du Conseil d'administration et/ou de l'Assemblée Générale du Réseau E2C France,
 - . dès lors que plus de trois sites sont ouverts sous la responsabilité d'un coordinateur régional, une nouvelle procédure de labellisation en qualité de membre actif doit être engagée par le coordinateur régional
 - . la même procédure que pour le Type 2 s'applique alors sur tous les sites existants, y compris celui déjà labellisé en qualité de membre actif.
- >> si son existence est antérieure à toute demande émanant de son territoire, la demande en tant que membre associé et/ou de membre actif émane du "coordinateur" et la même procédure que pour le Type 2 s'applique.

Type 4 : les E2C démultipliées par antennes (exemples actuels : E2C Marseille, Nièvre...)

Nota : l'essaimage du dispositif par antenne peut exister dans les trois modes de gouvernance précédemment cités.

Le terme "antenne" traduit, lui, une situation dans laquelle, sur une implantation donnée, toutes les missions d'une E2C ne peuvent pas être mises en œuvre et seule une partie des ressources nécessaires sont affectées. Dans ce deuxième type de gouvernance d'une E2C, des regroupements fréquents s'avèrent indispensables pour mettre en œuvre son approche globale.

Dans ce cadre, la mise en œuvre de la labellisation peut se faire selon les mêmes règles que pour le Type 2 de gouvernance, mais les sites visités selon la règle de l'échantillonnage ne seront audités que sur les missions qu'ils remplissent (uniquement la pédagogie, uniquement la construction du projet professionnel etc.).







LISTE DES PARTICIPANTS DU RÉSEAU E2C FRANCE AUX RÉUNIONS DE L'ÉTUDE

Groupe projet Les E2C Administrateurs Membres Actifs

Dominique DUJARDIN (E2C en Essonne), Alain FRANCOIS (E2C Seine Saint Denis),
Alain GOEPFERT (E2C Mulhouse), Diba MEDJAHED (E2C Tours Val de Loire),
Alexandre SCHAJER (E2C en Champagne Ardenne),
Jeanne SCHNEIDER (E2C Seine Saint Denis), Lionel URDY (E2C Marseille).

dont chefs de projet :

Alexandre SCHAJER (E2C en Champagne Ardenne): Principes de fonctionnement Jeanne SCHNEIDER (E2C Seine Saint Denis): Validation du parcours des jeunes Lionel URDY (E2C Marseille): Labellisation des Ecoles

Collaborateurs des Écoles ayant participé aux réunions :

Tourva ALBERT (E2C Auvergne) Marie AZEDEDO (E2C Mulhouse) Edgar BARREIRA (E2C Champagne Ardenne) Lahsen BOUGDAL (E2C Seine Saint Denis) Lucile DEBAILLE (E2C Marseille) Max DELFINO (E2C Marseille) David DESLOOVER (E2C Nièvre Bourgogne) Martine DONIA (E2C Marseille) Laurence DUBOST (E2C Nièvre Bourgogne) Agnès GARCIA (E2C Champagne Ardenne) Lysiane GONZALES (E2C Châtellerault) Manuel GONZALES (E2C Essonne) Rodolphe GRUET (E2C Lorraine) Rosemarie GUILBOT (E2C Champagne Ardenne) Olivier HAMELIN (E2C Seine Saint Denis) Marie-Christine HOUDBINE (E2C Tours Val de Loire) Christophe INGRAND (E2C Châtellerault) Virginie JAMA (E2C Champagne Ardenne) Anne-Laure JIMENEZ BRESSON (E2C Châtellerault) Anne-Marie LACHAL (E2C Auvergne) Nicolas LANGARD (E2C Mulhouse) Fabien LO PINTO (E2C Lorraine) Michèle MATHE (E2C Lille Métropole) Eric MEUNIER (E2C Châtellerault) Sarah MEZADA (E2C Châtellerault) Elizabeth MORAIS (E2C Tours Val de Loire) Gérard PEROZ (E2C Territoire de Belfort) René PHILIPPE (E2C Seine Saint Denis) Mireille PICARDAT (E2C Lorraine) Anne-Marie PONTOIRE (E2C Tours Val de Loire) François PRADEL (E2C Auvergne) Virginie RANDON (E2C Auvergne) Pascal RICAUD (E2C Seine Saint Denis) Pascale ROCCA (E2C Lorraine) Raphaël ROUSSEAU (E2C Nièvre Bourgogne) Camille SAULCE (E2C Auvergne) Jean SERROR (E2C Paris) Régis THIBERT (E2C Champagne Ardenne) Grégory THIEFIN (E2C Champagne Ardenne) Tony VENAULT (E2C Tours Val de Loire) Marie-Françoise VIGNERON (E2C Seine Saint Denis)



Avec 63 % de sorties positives vers l'emploi ou la qualification, les **Écoles de la 2**° Chance font la preuve qu'elles sont l'une des réponses innovantes aux problèmes posés par l'intégration professionnelle et sociale de jeunes adultes sans emploi et sans qualification.

La signature d'une convention entre le Réseau E2C France et la Délégation Interministérielle à la Ville a permis la réalisation et la production de cette étude sur l'essaimage du dispositif, avec l'objectif de constituer un apport méthodologique sur ses principes de fonctionnement.

Engagés dans un large processus de mutualisation de leurs pratiques, les équipes des E2C utilisent cette base d'expérience, décrivent leur démarche et proposent les outils essentiels à la validation du parcours des jeunes et à la labellisation de toute nouvelle École.

Une référence pour tous les acteurs institutionnels qui souhaitent étudier, mettre en œuvre ou soutenir le concept d'École de la 2° Chance.